



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 01.02.2023
- PV Commission restreinte de Prévention, Médiation & Education du 01.02.2022
- PV Commission d'Arbitrage du 19.01.2023
- PV Commission du Statut de l'Edicateur du 31.01.2023
- PV Commission des Statuts & Règlements du 31.01.2023
- PV Commission d'Organisation des Compétitions des 31.01.2023 & 02.02.2023
- PV Commission restreinte de Foot Animation du 02.02.2023
- Page technique

COUPES

Retrouvez en fin de numéro les tirages des Coupes

77 & Comité : Seniors / Vétérans / CDM / U18 / U16 / U14 / U14 Seine et Marne

E-CUP



PROLONGATION des inscriptions jusqu'au dimanche 05 février 2023

La phase départementale commencera dès le **lundi 13 février 2023**

REMISE DES DOTATIONS LABELS FFF & FUTSAL

La remise des dotations LABELS FFF CREDIT AGRICOLE 2022/2023 et FUTSAL pour les clubs ou sections Futsal aura lieu **CE SOIR** au siège du Crédit Agricole Brie Picardie.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

En raison la soirée de remise des dotations les sites de Montry et Melun seront fermés **ce jour à partir de 17H00**



FORMATION ARBITRES

Module 3 - PONTIERRY

Nous vous rappelons qu'un module de formation initiale d'arbitrage aura lieu les

Samedi 11 et dimanche 12 février 2023

Samedi 18 et dimanche 19 février 2023

FORMATION ARBITRES FUTSAL

La Ligue de Paris organisera les 17 – 18 – 19 – 20 février 2023 une Formation Initiale en Arbitrage Futsal régionalisée

Elle débutera le vendredi 17 à 18h30 au siège de la Ligue de Paris et se poursuivra dans les Hauts de Seine à Asnières Sur Seine les samedi et dimanche

L'examen se déroulera le lundi soir au siège de la Ligue à 19H00

Vous pouvez dès à présent passer l'information pour les candidats qui souhaiteraient s'inscrire à cette formation

WEBINAIRE FFF



En ce début d'année, la FFF propose un nouveau calendrier de réunions (à distance) à destination des clubs.

Nous vous communiquons ci-dessous le webinaire qui sera prochainement organisé :

► **Jeudi 16 février à 18H00 :**

Nouvelle filière de formation pour les éducateurs

REUNIONS D'INFORMATIONS ET DE PARTAGE

Le Comité Directeur du District va organiser au cours du mois de mars 2023 des réunions d'information et de partage sectorisées avec les clubs.

L'objectif est d'échanger sur les sujets liés à l'actualité, comme la mise en place de la Loi visant à démocratiser le sport en France et les impacts sur la gouvernance, la réforme des formations techniques, mais aussi sur l'évolution du Statut de l'Arbitrage, les dispositifs d'aides financières et, plus largement, sur des rappels administratifs utiles à votre quotidien.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour l'une des dates ci-dessous grâce au formulaire d'inscription qui va être envoyé aux clubs sur leur messagerie officielle

- **Jeudi 09 mars 2023 à 19h00 : GUIGNES** - rue du Bois Boulais (club house du Stade)

- **Mercredi 15 mars 2023 à 19h00 : St SOUPPLETS** - rue de la Chevée

- **Mercredi 22 mars 2023 à 19h00 : MORET-VEUX** (en attente)

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 04 et 05 février 2023



M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 07 février 2023

Commission des Terrains

14H00

-

Commission FAFA

16H00

-

Commission des Statuts & Règlements

17H00

Mercredi 08 février 2023

Commission de Discipline

16H00

Jeudi 09 février 2023

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

-

Commission d'Appel Disciplinaire

19H00

MELUN

COMMISSIONS

Lundi 06 février 2023

Commission des Terrains

14H30

Mardi 07 février 2023

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H30



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 01 février 2023

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIERS

Match 24585014
Villeparisis 2 – Mitry Mory 2
SENIORS D2A du 15.01.2023

Match 24585287
Melun Fc 3 – Lesigny U.S.C 1
SENIOR D2C du 22.01.2023

Match 24609991
Mitry Mory – Montereau
U16 D1 du 22.01.2023

Match 24629988
Ent. CSOV/Coubert 11 – Longueville 12
VETERANS D4B du 22.01.2023

Match 24609442
Ent Servon/Chevry 1 - Nandy FC 1
U18 D2C du 22.01.2023

Match 24584421
Champs – Vaires
SENIOR D3 du 22.01.2023

Match 24608884
Bussy – Ozoir
U18 D1 du 22.01.2023

CHAMPIONNAT

Match 24584848
Lognes 1 – Pontault UMS 1
SENIORS D1 du 29.01.2023

Match 24585155
Nanteuil 1 – Gretz Tournan 2
SENIORS D2B du 22.01.2023

Match 24585156
Vaires 2 – Roissy 1
SENIORS D2B du 29.01.2023

Match 24584758
Dammarie City 1 – Ponthierry 1
SENIORS D3F du 29.01.2023

Match 24609608
Nangis 1 – Champs 2
U16 D2B du 29.01.2023

Match 25283867
St Pathus 1 – Chelles 2
U16 D3A du 29.01.2023

Match 25183304
Brie Nord 1 – Vaires 3
U14 D4A du 28.01.2023

COUPE

Match 25469034
Montereau 1 – Goellycompans 1
SENIORS Coupe 77 du 29.01.2023

Match 25469068
Le Pin 1 – Pontault Portg. 1
U18 Coupe Comité du 29.01.2023

CONVOCATIONS

Match 25183486
Ferté S/J 1 – Coulommiers 1
U14 D4B du 14.01.2023

Match 24609255
Dammartin 1 – Villeparisis 1
U18 D2A du 15.01.2023

Match 24608876
Cesson 1 – Meaux CS 1
U18 D1 du 15.01.2023

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 24611129

Villeparisis 1 – Val d'Europe 2

U14 D1 du 17.12.2022

Match 25148344

FC COSMO 77 – COURTRY ACADEMIE

U18 D3A du 13.11.2022



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 1 février 2023

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 24611985 FC OZOIR 2 – PORTUGAIS PONTAULT 1 U14 D3B du 04/02/2023 à 15H30

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 30/01/2023, émise par le club du FC Ozoir,

Considérant que le signalement de match sensible n'est pas lié à un problème entre les joueurs, ni entre les deux clubs de la rencontre susnommée,

Considérant le PV de la C.D.P.M.E. du 24/01/2023 concernant la rencontre FC OZOIR 1 – PONTAULT UMS 1 Coupe 77 U18 du 29/01/2023,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un dispositif identique décidé pour la rencontre de Coupe 77 U18,

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser la rencontre susnommée,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

Considérant qu'il y a lieu d'avoir la présence des forces de l'ordre,

**Décide de désigner un arbitre et un délégué officiel à la charge du club du FC Ozoir.
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du jeudi 19 janvier 2023

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Claude ADAM – Larbi BENCHEIKH – Dominique CHATELLIER – Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur) - Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Michel NIEGARDOWSKI – Emmanuel TULOUP - Laurent LITRE – Naoufel DJILALI – DIAO Pape Sanoussy - Frédéric RABELLE – Serge BABET (Commission Technique) – Olivier FREMIOT- Florian SEROUART- Patrick PHILIPPE

Absents excusés: Florent MARMION – Yves LE BIVIC (CRA) – Jean-Marie ROBY - Mohamed MORIBA DIAKITE - Bernard MARMION (Membre Arbitre du CD) – Pierre BOISSEAU – Mickaël HADJADJ – Alhassane ROTH

Absents non excusés : Bastien DARREHORT – Zaydan MOHAMED KASSIME

Ouverture de la séance : 19h00 – site de MONTRY

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention de Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Janvier et Février 2023.
- La vie des sections.
- Tour de table.

La CDA approuve en séance le compte rendu de la réunion du 22/12/2022 par retour de mails.

Réception des Arbitres :

AVENEL Gilles : Suite à sms pour déconvocation pour distance kilométrique. **Absent excusé**

TABKA GABACHI Idriss : Reprise de l'arbitrage et problèmes sur un match.

La C.D.A rappelle aux devoirs de sa charge Mr TABKA GABACHI Idriss.

HOUSSEMAGNE Didier : Problèmes sur un match. **Absent excusé.**

Points sur la vie du District

Ludovic VANTYGHM : Toujours à la recherche d'un conseiller technique.

Jean-Marie RENAUD : Vente des locaux de Melun. Permis de construire validé le 09/12/22. Délai administratif de 3 mois à partir du 9/12/22.

Recherche de locaux en location.

Intervention du Président de la CDA:

Souhaite les meilleurs vœux à tous les membres de la C.D.A. Remercie tous les membres présents lors des formations, des rattrapages et des tests. Remercie les arbitres de la Ligue pour leurs investissements.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

Raïssa SALISSOU (LPIFF) : Mail en date du 15/12/22. Changement procédure inscription F.I.A. **Pris note.**

Club de MORMANT : Mail en date du 21/12/22. Demande informations concernant la formation arbitre pour des joueurs U16 ET U18 du club. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

RENUCCI Thomas : Mail en date du 21/12/22. Demande de renseignements concernant reprise de l'arbitrage après plusieurs années d'arrêt. **Pris note et réponse apportée par Secrétariat du District.**

L.P.I.F.F : Mail en date du 22/12/22. Liste candidat F.I.A N°3. **Pris note**

DIAKHITE Simbera : Mail en date du 23/12/22. Présence au rattrapage des tests théorique et pratique du 07/01/23. **Pris note.**

JOLY Jimmy : Mail en date du 23/12/22. Présence au rattrapage des tests théorique et pratique du 07/01/23. **Pris note.**

RAHMI Sofiane : Mail en date du 25/12/22. Demande mutation vers le District des Flandres suite à mutation professionnelle. Pris note. **La C.D.A remercie Mr RHAMI Sofiane pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

HAMOUD Tony : Mail en date du 26/12/22. Réponse suite à l'invitation de rencontrer le bureau de la C.D.A. **Pris note.**

BERTUGLIA Frédéric : Mail en date du 26/12/22. Demande des informations concernant les désignations. **Pris note et réponse apportée par A/S CDA.**

BENCHEIKH Larbi : Mail en date du 27/12/22. Planning F.I.A N°3. **Pris note.**

BENCHEIKH Larbi : Mail en date du 27/12/22. Document envoyé au président des délégués suite à la réunion. **Pris note.**

MORIBA DIAKITE Mohamed : Mail en date du 28/12/22. Calendrier des rassemblements du F.A.R. **Pris note.**

HERPE Laurent : Mail en date du 01/01/23. Souhaite les vœux à l'ensemble de la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

RABELLE Frédéric : Mail en date du 01/01/23. Rappels des lois du jeu Futsal à envoyer aux arbitres futsal. **Pris note et envoyer aux arbitres concernés.**

POTHEE Dorothée : Mail en date du 02/01/23. Copie mail du club BUCEENNE concernant inscription F.I.A. **Pris note et réponse apportée au club par S/CDA.**

BORDEREAU Thierry : Mail en date du 02/01/22. Souhaite les vœux à l'ensemble de la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

Club CLAYE SOUILLY : Mail en date du 02/01/23. Demande d'informations pour inscription F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

L.P.I.F.F : Mail en date du 03/01/23. Liste candidats arbitres F.I.A N°3 et feuille d'émargement. **Pris note.**

CHILARD Isabelle : Mail en date du 03/01/23. Souhaite les vœux à l'ensemble de la C.D.A. **Pris note et remerciements.**

BENGOUIDER Karim : Mail en date du 06/01/23. Demande renseignements concernant la reprise de l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

MOHAMED KASSIME Zaydan : Mail en date du 07/01/23. Disponibilités pour observation d'arbitres. **Pris note et transmis à la section désignation observateurs.**

OUADAH Ilyes : Mail en date du 07/01/23. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr OUADAH Ilyes pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

NIEGARDOWSKI Michel : Mail en date du 08/01/23. Informe la C.D.A de sa démission due à un déménagement en province. **Pris note. La C.D.A remercie Michel NIEGARDOWSKI pour tous les services rendus à la C.D.A et à l'arbitrage seine et marnais.**

HAMOUD Tony : Mail en date du 10/01/23. Informe la C.D.A de son arrêt définitif de l'arbitre après entretien avec le bureau de la C.D.A. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Tony HAMOUD pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Secrétariat du District des Flandres : Mail en date du 11/01/23 : Demande dossier arbitre de Mr RAHMI Sofiane suite à mutation professionnelle. **Pris note et transmis au service désignation.**

Activités CDA Janvier et Février 2023:

Le 06/01/2023 : Stage observateur mi saison

Le 07/01/2023 : Rattrapage test physique et théorique.

Le 13/01/2023 : FAR

Le 7,8 et 14,15 Janvier 2023 : FIA Montry

Le 19/01/2023 : Réunion bureau CDA, CDA mensuel + rattrapage test théorique

Le 11,12,18 et 19 Février 2023 : FIA Ponthierry

Le 16/02/2023 : Réunion de bureau

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Larbi BENCHEIKH.**

Retour sur la F.I.A de Janvier 2023.

27 candidats inscrits. 2 candidates féminines

7 absents. 1 candidat éliminé en théorie.

Félicitations aux candidates et candidats reçus.

Préparation de la F.I.A des 11-12-18 et 19 Février à Ponthierry.

Présence des formateurs (Merci aux intervenants de poser une indisponibilité).

2) Formation Futsal :

Animateurs : Claude ADAM- Frédéric RABELLE- Fabien EL MKELLEB

Parrainage Futsal. 2 sont en cours.

3 Observations ont eu lieu.

La F.I.A Futsal régionalisée organisée par la ligue aura lieu les 17,18,19 et 20 Février 2023

Ci-joint le lien pour vous indiquer les procédures à cette inscription.

<https://paris-idf.fff.fr/category/arbitres/>

3) Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs : Mohamed MORIBA DIAKITE - Alhassane ROTH- Mickaël HADJADJ

Séance du 27/01/23 annulée.

Les deux prochains regroupements sont prévus les 10/02/23 et 10/03/23.

Lors de la séance du 13/01/23, tests écrit et vidéo étaient au programme.

Si Mickaël HADJADJ est présent lors de la prochaine séance, débriefing du match auquel les arbitres du F.A.R ont assisté et travail sur la rédaction du rapport.



4) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : Dominique CHATELLIER

Catégories	Effectif
AD1	22
AD2	28
AD3	30
AD4	38
AAD	13
AFD	30
JAD	29
Féminines	8
Futsal (spécifique)	2
Total	178

178 arbitres de District et 38 arbitres de Ligue = 216 Arbitres

Indisponibilités à date : **461**

A la date du 21/01/23 : **348**

5) Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Problèmes avec les rapports d'arbitrage. Rappel fait à tous les arbitres.

Les arbitres convoqués sont présents.

6) Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

2 réunions ont eu lieu dernièrement.

Première réunion arbitre présent. Sur la seconde, arbitre excusé mais en contact téléphonique.

7) Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

- Informations concernant un match U16 du 15/01/23.

Avec les éléments en possession de la Commission et après prise de contact avec les responsables des deux clubs, la décision est que la rencontre sera reportée à une date ultérieure.

- Informations concernant un match Séniors D4 du 22/01/23.

Décisions à prendre suite

menaces, harcèlement, risque élevé de débordement sur et en dehors du terrain, menaces sur les réseaux sociaux.

- Informations concernant un match de coupe 77 U18 du 29/01/23.

Une cellule a été mise en place suite à de graves incidents entre jeunes des deux villes.

La commune demande de classer cette rencontre à risque même s'il n'y a aucun problème entre les deux clubs. Décision à prendre par la commission.

- Informations concernant un match U 16 D1 du 22/01/23.

Accord des deux clubs de jouer en prenant les dispositions nécessaires.

Accord de la commission.

8) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : TULOUP Emmanuel

Actuellement par catégorie voici le nombre d'observations déjà réalisées :

D1 : 23 D2 : 23 D3 : 18 D4 : 11 AAD : 10 J.A.D : 6 AFEM : 0

Candidats arbitres : **32**

A ce jour 123 observations réalisées.

9) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A

Responsable : EL MKELLEB Fabien

- Réunion de la section le lundi 30 Janvier à 20h (préparation formation)
- 2 Formations référent arbitre programmés le jeudi 2 février à Montry et le jeudi 9 février à Melun à 19h30
- Dans le cadre de la fidélisation un sondage sera mis en place début février
- Parrainage des jeunes arbitres
- Mise à jour du livret d'accueil pour les candidats

La section 'Promotion de l'Arbitrage' de la Commission d'Arbitrage du District de Seine et Marne de Football met en place deux modules de Formation / information sur le thème du référent arbitre dans le club sur les sites de MONTRY et MELUN :



Le jeudi 02 février 2023 à 19h30 au District – site de MONTRY

Le jeudi 09 février 2023 à 19h30 au District – site de MELUN

Ces modules s'adressent tout particulièrement aux référents arbitres désignés sur Footclubs ainsi qu'aux présidents des clubs.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Préambule et objectifs de la mission
- Le rôle du référent arbitre au sein du club
- Le rôle du référent arbitre avec le District et / ou la Ligue
- Quelques idées à mettre en place

Veuillez noter qu'un maximum de 2 personnes d'un même club peuvent prendre part à ces modules.

Promotions exceptionnelles au 1 janvier 2023



Comme indiqué dans son règlement intérieur, à titre exceptionnel, la CDA se réserve le droit de promouvoir un Arbitre pendant la saison. Cette promotion est effectuée à la mi-saison (1er Janvier) et assujettie aux conditions suivantes :

- Avoir obtenu une appréciation « excellente » lors du ou des observations pratiques
- Avoir obtenu une note supérieure à la moyenne au test théorique
- Avoir satisfait à l'épreuve physique
- Présenter un potentiel évolutif et une grande motivation.

Au vu des conditions énoncées auparavant, la CDA propose au Comité Directeur, à titre exceptionnel, de promouvoir les arbitres ci-dessous pour la suite de la saison.

Promotion de D2 vers D1 :

BEDOUEL Slemane

Promotion de D3 vers D2 :

BOUDAOUAA Yassine
CRISTOFARI Jean-Philippe
NUGUES Jérémie

Promotion de D4 vers D3

RENVOIZE Julien

DIAKHITE Simbera, arbitre venant de ligue de Mauritanie en cours de saison a été observé le 15/01/23 pour une observation de classement. Après cette observation Mr DIAKHITE est classé D2.

Intervention des participants :

NIEGARDOWSKI Michel : Remercie tous les membres de la C.D.A pendant ces années passées ensemble.

BENCHEIKH Larbi : Souhaite bon courage à Michel pour la suite et merci pour tout le travail réalisé.

RENAUD Jean-Marie : Souhaite le meilleur à Michel et son épouse. Ravi de constater qu'il y a beaucoup de membres ce soir.

Fabien EL MKELLEB : Souhaite bon courage à Michel et le remercie pour tout le travail accompli en C.D.A.

Arbitres à inviter : néant

Prochaine réunion : 17/02/23 à Melun.



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du mardi 31 janvier 2023

Président de séance : Gérard VIVES (CD)

Secrétaire de séance : Jean-Claude DEROZIER

Présent : Daniel LOUIS

Absents excusés : Dominique DA ROCHA - José QUEIROS ARAUJO - Jean-Paul PEYRIN (CD) - Abdelhak RAJI (CD)

Assiste : Marie CANOLLE (CT PPF)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 07 novembre 2022 au 22 janvier 2023 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors

Fontainebleau RC :

Absence de l'Educateur désigné, M. DE CASTRO Georges,

- sur le match du 15/01 n°24584882, remplacé par M. PEREIRA Johan (BMF), titulaire du diplôme requis.

Montereau AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. CHETTOUH Amar,

- sur le match du 08/01 n°24584847, remplacé par M. MIR Smain (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/11 n°24584853, remplacé par M. DO CARMO MATIAS Paulo Jorge (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/11 n°24584860, remplacé par M. MIR Smain (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°24584867, remplacé par M. DO CARMO MATIAS Paulo Jorge (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°24584874, remplacé par M. MIR Smain (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/01 n°24584887, remplacé par M. MIR Smain (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/11 n°24584893, remplacé par M. MIR Smain (CFF3), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Montereau AS de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 07 février 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres

Pontault UMS :

Absence de l'Educateur désigné, M. BOUKIR Hakim,

- sur le match du 04/12 n°24584866, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/01 n°24584886, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.

Ozoir FC 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. ANTONIO Thierry,

- sur le match du 08/01 n°24584851, remplacé par M. SMIDA Mohamed Amine (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/11 n°24584855, remplacé par M. GONCALVES PEREIRA Patrick (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/11 n°24584860, remplacé par M. GONCALVES PEREIRA Patrick (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°24584865, remplacé par M. GONCALVES PEREIRA Patrick (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°24584870, remplacé par M. GONCALVES PEREIRA Patrick (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/01 n°24584883, remplacé par M. GONCALVES PEREIRA Patrick (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/01 n°24584890, remplacé par M. SMIDA Mohamed Amine (CFF3), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club d'Ozoir FC de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 07 février 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres

Saint Thibault FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. VIART Adrien,

- sur le match du 22/01 n°24584892, remplacé par M. CHEVALLIER Marc (CFF3), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Champs sur Marne AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. BOUCHEMIT Heddy,

- sur le match du 08/01 n°24608842, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/01 n°24608887, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (I2), titulaire du diplôme requis.

Meaux Academy :

Absence de l'Educateur désigné, M. BOULEMVO Gerly,

- sur le match du 08/01 n°24608840, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. SISSOKO Hamady,

- sur le match du 15/01 n°24608877, remplacé par M. SABOTIER Thibaut (BMF), titulaire du diplôme requis.

Dammarie les Lys FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. ZAIMI Nordine,

- sur le match du 08/01 n°24608843, remplacé par M. MEGHROUS Sid Ahmed (I2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/11 n°24608847, remplacé par M. MAVINDI Dimitri (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/11 n°24608852, remplacé par M. BAFFOUR Frank (module U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°24608859, remplacé par M. JUBIN Stéphane (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°24608866, remplacé par M. BAFFOUR Frank (module U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/01 n°24608879, remplacé par M. BAFFOUR Frank (module U19), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Dammarie les Lys FC de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 07 février 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. CAMARA Hamza,

- sur le match du 13/11 n°24608851, remplacé par M. NIZAR Youness (module U13), non titulaire du diplôme requis.

Ozoir FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. SINNAMAL Laurent,

- sur le match du 08/01 n°24608842, remplacé par M. GOMEZ BARRANCO Thomas (CFF2), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 15/01 n°24608879, remplacé par M. GOMEZ BARRANCO Thomas (CFF2), non titulaire du diplôme requis.

U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

AS Champs :

Absence de l'Educateur désigné, M. DIDIER GIBOYAU Patrice,

- sur le match du 08/01 n°24609951, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/11 n°24609955, remplacé par M. TANDO Emmanuel (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/11 n°24609962, remplacé par M. TANDO Emmanuel (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°24609969, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°24609976, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/01 n°24609989, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/01 n°24609996, remplacé par M. DURAGRIN Miguel (AS), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de AS Champs de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 07 février 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres

Mitry Mory :

Absence de l'Educateur désigné, M. KAYI Nicolas,

- sur le match du 08/01 n°24609949, remplacé par M. NIANGI BIKUIDI Kevin (module U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/11 n°24609955, remplacé par M. OUANICHE Sofiane (CFF2), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/11 n°24609961, remplacé par M. HADJ ABDELKADER Salah (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°24609967, remplacé par M. LUNEKO Arnaud (CFF1), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/12 n°24609973, remplacé par M. NIANGI BIKUIDI Kevin (module U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/01 n°24609985, remplacé par M. LUNEKO Arnaud (CFF1), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/01 n°24609991, remplacé par M. LUNEKO Arnaud (CFF1), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Mitry Mory de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 07 février 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres

Montereau :

Absence de l'Educateur désigné, M. MAUREL Yancey,

- sur le match du 27/11 n°24609965, remplacé par M. TAIBI Zakariyae (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/12 n°24609970, remplacé par M. TAIBI Zakariyae (BMF), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2

Pontault UMS :

Absence de l'Educateur désigné, M. FRIN Guillaume,

- sur le match du 07/01 n°24611099, remplacé par M. JEANTY Jonathan (module U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/11 n°24611106, remplacé par M. JEANTY Jonathan (module U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/12 n°24611117, remplacé par M. JEANTY Jonathan (module U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 21/01 n°24611139, remplacé par M. BOUKIR Hakim (BE1), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pontault UMS de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 07 février 2023 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité, le cas échéant, en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres

Cesson Vsd Es :

Absence de l'Éducateur désigné, M. COMTESSE Quentin,

- sur le match du 10/12 n°24611120, remplacé par M. VANON Jonathan (BMF), titulaire du diplôme requis.

Melun FC 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. KHELOUFI Youssef,

- sur le match du 17/12 n°24611126, remplacé par M. NDANGANI Amour (BMF), titulaire du diplôme requis.

L'Éducateur désigné étant inscrit en Délégué sur cette rencontre.

AS Champs 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. DIDIER GIBOYAU Patrice,

- sur le match du 12/11 n°24611103, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

L'Éducateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Suite au mail envoyé par le club le 30/01/2023, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 30 janvier 2023, de l'éducateur M. DIDIER GIBOYAU Patrice (départ du club) remplacé par M. RIBEIRO Luis (BMF), titulaire du diplôme requis.

Mitry Mory :

Absence de l'Éducateur désigné, M. OUANICHE Sofiane,

- sur le match du 07/01 n°24611096, remplacé par M. KAYI Nicolas (CFF3), titulaire du diplôme requis.

L'Éducateur désigné étant inscrit en Délégué sur cette rencontre.

Villeparisis USM :

Absence de l'Éducateur désigné, M. DJOCO Malam,

- sur le match du 07/01 n°24611095, remplacé par M. DIAKITE Malik (I1), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/01 n°24611135, remplacé par M. DIAKITE Malik (I1), non titulaire du diplôme requis.

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. ROTTIER Jean-Paul,

- sur le match du 12/11 n°24611102, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

Le Président de Séance
Gérard VIVES

Le Secrétaire de Séance
Jean-Claude DEROZIER



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 31 janvier 2023

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX - Alain PARENT

Assiste : Lionel INJAI (alternant juridique)

Absent excusé : Pascale GODEFROY

Absent non excusé : Patrick STEFFEN

REPRISE DE DOSSIERS

Match 25253997

BOIS LE ROI 2 – REUNIONNAIS SENART 1 SENIORS D4C du 08/01/2023

Après lecture de la FMI du match qui indique que le match n'a pas été joué en raison d'un terrain non conforme.

La Commission après avoir eu les observations de l'arbitre officiel de la rencontre Considérant que le terrain prévu pour la rencontre en référence n'était pas tracé, les filets étant en très mauvais état et absence de piquets de coin, l'arbitre n'a pas fait jouer la rencontre Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit match perdu à l'équipe de BOIS LE ROI pour erreur administrative (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de REUNIONNAIS de SENART (3 points ; 0 but)

RSG District Art 40.2

Débit BOIS LE ROI : 43,50€

Crédit MITRY GOELLYCOMPANS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24611884

MITRY GOELLYCOMPANS 2 – PONTAULT UMS 2 U14 D3A du 21/01/2023

Réserves de MITRY GOELLYCOMPANS concernant l'arbitre assistant de PONTAULT qui n'a pas le même nom que sur la licence mise sur la feuille de match

La Commission prend note des observations du club de PONTAULT **mais réitère sa demande concernant le nom de la personne ayant officié au poste d'arbitre assistant lors de la rencontre pour le 06/02/2023**

Match 25283858

MITRY GOELLYCOMPANS 3 – VILLEPARISIS 2

U16 D3A du 22/01/2023

Réserves de MITRY GOELLYCOMPANS concernant l'arbitre assistant de VILLEPARISIS qui ne présente pas de licence

La Commission,

Pris connaissance des réserves de MITRY GOELLYCOMPANS pour les dire recevables en la forme,

Considérant que le club de VILLEPARISIS n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant après vérification que la personne étant noté comme arbitre assistant sur la FMI n'est pas licenciée à VILLEPARISIS

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VILLEPARISIS pour avoir inscrit sur la FMI une personne non licenciée assurant une fonction officielle et en attribue le gain à l'équipe de MITRY GOELLYCOMPANS 3 (3 points ; 4 buts)

RSG District Art 40.1et Annexe 2

Débit VILLEPARISIS : 43,50€ + 100€ (inscription d'un dirigeant non licencié)

Crédit MITRY GOELLYCOMPANS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24619289

ST THIBAUT FC 6 – MAISONCELLES 5

CDM D2B du 15/01/2023

Demande d'évocation du club de ST THIBAUT concernant la qualification et la participation de M THOMAS Cyprien susceptible d'être suspendu à la date du match

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de MAISONCELLES a fourni ses observations dans les délais impartis,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 et 226.1 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur THOMAS Cyprien a été sanctionné de 5 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le 16/05/2022

Considérant qu'entre le 16/05/2022 (date d'effet de la sanction) et le 15/01/2023 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors de MAISONCELLES a disputé les rencontres officielles suivantes :

22/05/2022, EMERAINVILLE 5 – MAISONCELLES 5 en Championnat CDM D2

05/06/2022, MAISONCELLES 5 – MOUROUX 5 en Championnat CDM D2

25/09/202, MAISONCELLES 5 – OTHIS 5 en Coupe 77 CDM

02/10/2022, MAISONCELLES 5 - MOUROUX 5 en Championnat CDM D2

09/10/2022, MAISONCELLES 5 – GRETZ-TOURNAN 5 en Championnat CDM D2

06/11/2022, MAGNY 5 - MAISONCELLES 5 en Championnat CDM D2

04/12/2022, COLLEGIEN 5 - MAISONCELLES 5 en Championnat CDM D2

Considérant que le joueur supra n'a pas participé aux rencontres des 22/05/2022, 05/06/2022, 25/09/202, 02/10/2022, 09/10/2022 purgeant donc ses matchs de suspension,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de ST THIBAUT FC comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Débit de ST THIBAUT : 43,50 €.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24584324

THORIGNY 1 – VILLEPARISIS 3

SENIORS D3A du 15/01/2023

Evocation du club de VILLEPARISIS concernant la qualification et la participation de M GOUKOUNI Ahmed susceptible d'être suspendu à la date du match

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de THORIGNY a fourni ses observations dans les délais impartis,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur GOUKOUNI Ahmed a été sanctionné d'un match ferme de toute fonction officielle suite à 3 cartons jaunes les 13/11, 20/11 et 27/11/2022 avec date d'effet le 05/12/2022

Considérant que dans ses observations le club de THORIGNY remet en cause le carton jaune du 13/11, le joueur affirmant que ce n'est pas lui qui a pris un carton jaune lors de ce match mais un autre joueur.

Considérant que le capitaine de l'équipe a signé la FMI du 13/11

Considérant que la sanction a été publiée dans Footclubs le 02/12/2022 et n'a pas été contestée dans les délais

Considérant qu'entre le 05/12/2022 (date d'effet de la sanction) et le 15/01/2023 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors de THORIGNY a disputé les rencontres officielles suivantes :

11/12/2022, ENT PLAINE CLAYE 3 – THORIGNY 1 en Championnat Senior D3

08/01/2023, THORIGNY 1 – OTHIS 2 en Championnat Senior D3

Considérant que le joueur supra a participé à ces 2 rencontres, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que la 1ère rencontre non homologuée est la rencontre du 08/01/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe THORIGNY (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de OTHIS (3 points ; 2 buts pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 11/12/2022 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de VILLEPARISIS comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 06/02/2023 pour avoir joué en état de suspension.

Débit de THORIGNY : 43,50 € + 45€ pour inscription d'un joueur suspendu.

Crédit de VILLEPARISIS : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 24611134

MITRY MORY 1 – PONTAULT UMS 1

U14 D1 du 14/01/2023

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de MITRY-MORY en date du 15/01/2023 concernant la qualification et la participation de M. Harryson SIANKAM TIENTCHEU joueur de PONTAULT UMS susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de PONTAULT n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur Harryson SIANKAM TIENTCHEU a été sanctionné d'un match ferme avec date d'effet du 19/12/2022

Considérant qu'entre le 19/12/2022 (date d'effet de la sanction) et le 014/01/2023 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe U14 de PONTAULT UMS 1 a disputé les rencontres officielles suivantes :

07/01/2023, LIEUSAIN. 1 - PONTAULT UMS 1 en Championnat U14 D1

14/01/2023, MITRY MORY - PONTAULT UMS 1 Championnat U14 D1

Considérant que le joueur supra a participé à ces 2 rencontres, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que la 1ère rencontre non homologuée est la rencontre du 07/01/2023

La Commission donne match perdu à l'équipe PONTAULT (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de LIEUSAIN (3 points ; 1 but) pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 11/12/2022 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de GOELLYCOMPANS comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 06/02/2023 pour avoir joué en état de suspension.

Débit de PONTAULT : 43,50 € + 45€ pour inscription d'un joueur suspendu.

Crédit de GOELLYCOMPANS : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25299474

MITRY MORY 1 – ROISSY US 1

SENIORD D1 FEMININES du 14/01/2023

Evocation du club de MITRY MORY concernant la qualification et la participation de Mme MAGHKOUR Samia susceptible d'être suspendue à la date du match

Dossier en cours d'examen

CHAMPIONNAT

Match 25299490

ROISSY US 1 – VAUX ROCHETTE 2

SENIORS D1 FEMININES DU 28/01/2023

Réserves du club de ROISSY US sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueuses de VAUX ROCHETTE au motif ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe 1 de VAUX ROCHETTE ne disputait pas de rencontre le 28/01/2023, suite à un forfait avisé

Considérant que le dernier match de VAUX ROCHETTE 1 a eu lieu le 21/01/2023 et l'a opposé à FLEURY 1 en Championnat Senior R1 FEM

Considérant que les joueuses BELLEGARDE Cynthia, RATTIN Adeline et PRE Victoria présentes sur la feuille de match en référence ont participé à la rencontre du 21/01/2023

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAUX ROCHETTE 2 pour avoir fait participer 3 joueuses ayant évolué en équipe supérieure lors du dernier match officiel et en attribue le gain à l'équipe de ROISSY (3 points ; 3 buts)

RSG District Art 7.9

Débit VAUX ROCHETTE : 43,50€

Crédit ROISSY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

Match 25468905

VAIRES 2 – MORET-VEUEUX 1

COUPE COMITE U14 DU 28/01/2023

Réserves du club de MORET-VEUEUX sur la qualification et /ou la participation de ZAITRI Wassim 2548467053, ABOUDOU Nassim 2548304165, KAMDEM Kamsi 9602515100

LOUSSAKOU FICKAT Steven 9603674790, BELAZREG Ryad 2548222087, BAZIZI Adam 9603973450, MOUFAKKIR Anas2547472787, BA Harouna2547895137, FIDALI Ilyas 2548298364, SIDIBE Elidjah2548041722, CAVALIER David2547815731, TUYISABE Joseph 2548298401, SAINT LOUIS Aimerick 9603272935, GUIRAOU Sacha 2548411343 joueurs de VAIRES au motif ces joueurs auraient participés à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Demande ses observations au club de VAIRES sur la présence des joueurs LOUSSAKOU FICKAT Steven et TUYISABE Joseph sur 2 feuilles de match le même jour pour le 06/02/2023

Match 25469036

COULOMMIERS 1 – SENART MOISSY 3

COUPE 77 SENIORS DU 29/01/2023

Réserves du club de COULOMMIERS sur la qualification et /ou la participation de l'ensembles des joueurs de SENART MOISSY au motif ces joueurs sont susceptibles d'avoir participés au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe 1 de SENART MOISSY ne disputait pas de rencontre le 29/01/2023

Considérant que le dernier match de SENART MOISSY 1 a eu lieu le 21/01/2023 et l'a opposé à PLESSIS-ROBINSON 1 en Championnat Senior R1

Considérant que l'équipe 2 de SENART MOISSY ne disputait pas de rencontre le 29/01/2023

Considérant que le dernier match de SENART MOISSY 2 a eu lieu le 22/01/2023 et l'a opposé à PARAY FC 1 en Championnat Senior R3

Considérant qu'après vérification aucun joueur présent sur la feuille de match en référence n'a participé aux rencontres des 21 et 22/01/2023

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Art 7.9

Débit COULOMMIERS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 25469089

ENT.ROISSY-LESIGNY 2 – MONTEREAU 2

COUPE COMITE U16 DU 29/01/2023

Réclamation d'après match du club de MONTEREAU sur la qualification de l'ensemble des joueurs de ENT.ROISSY-LESIGNY au motif ces joueurs sont susceptibles d'avoir participés à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure en coupe de Paris et éliminées de cette coupe.

La Commission demande au club de ENT.ROISSY-LESIGNY de fournir ses observations pour le 06/02/2023 au plus tard

TERRAINS IMPRATICABLES

Match 24618592

LOGNES 21 – ENT COLLEGIEN/CROISSY 22

VETERANS +45 ans D DU 29/01/2023

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 24617065

PAYS BIERES 11 – LE PIN VILLEVAUDE 11

VETERANS D1 DU 29/01/2023

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 24618590

FC COSMO 21 – LE PIN VILLEVAUDE 21

VETERANS +45 D DU 29/01/2023

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

FERMETURES HORS DELAI

Match 25283864

ENT PLAINE/CLAYE 3 – MITRY-GOELLY/COMPANS 3

U16 D3J du 29/01/2023

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de PLAINE DE FRANCE a transmis l'arrêté municipal de fermeture de la commune de CHARNY par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de MITRY-GOELLY/COMPANS, le 27/01/2023 à 22H, le match étant programmé le 29/01/2023

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

Match 24584296

ENT PLAINE/CLAYE 3 – FCCN 1

SENIORS D3 du 29/01/2023

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de PLAINE DE FRANCE a transmis l'arrêté municipal de fermeture de la commune de CHARNY par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de FCCN, le 27/01/2023 à 22H, le match étant programmé le 29/01/2023

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

TOURNOIS

CHAMPS FC

Tournoi U6/U7 et U9 du 20/05/2023

Tournoi U11 du 27/05/2023

Tournoi U12 du 28/05/2023

Validés

BRIE FC

Tournoi U6/U7 et U8/U9 du 20/05/2023

Tournoi U10/U11 du 10/06/2023

Tournoi U12/U13 du 11/06/2023

Validés

CESSON VERT ST DENIS

Tournoi Futsal U13 du 19/02/2023

Validé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 31 janvier 2023

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : Ms. Jean-Marie GENTILS

Présents : Mme Monique MACHO, Jean-Yves VISSUZAINÉ, Jean-Marie RENAUD

Excusé : M. Jean-Claude OFFREDI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8 du 28/01/2023

- Match N° 25399480 - FC COSMO 771 – CHAMPS S/MARNE 2 (Poule A)

CRITERIUM FEMININS U18 à 8 du 28/01/2023

- Match N° 25394343 - TORCY US 2 – ROISSY EN BRIE 1 (Poule A)

CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 du 29/01/2023

- Match N° 25621305 - VILLEPARISIS 1 – ESP. FEMININ 1 (Poule B)
- Match N° 25621273 - VARENNES 1 – PONTIERRY 1 (Poule C)

CRITERIUMS U15 à 8 du 28/01/2023

- Match N° 25391677 - QUINCY 5 – ALLIANCE 77 5
- Match N° 25391679 - SERVON 6 – FERRIERES BRIE 5

CRITERIUMS + 55 ANS du 29/01/2023

- Match N° 25021212 – MITRY OURCQ PORTG 32 – VAIRES 31 (Poule B)

FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match

Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, 3 2022-2023 un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I.

FESTIFOOT La commission demande aux clubs organisateurs de bien préciser les clubs présents

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U11 ESPOIR du 21/01/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25415179 - MAGNY LE HONGRE 11 – VAL D'EUROPE 12 (Poule A)
- Match 25415359 - FRAT. ESBLY FOOT 1 – NANTEUIL LES MEAUX 2 (Poule F)
- Match 25415403 - CHAMPS S/MARNE 12 – PONTAULT COMB. PORT. 11 (Poule G)
- Match 25415507 - MAGNY LE HONGRE 1 – CHAMPS S/MARNE 2 (Poule I)
- Match 25415508 - NOISIEL FA 2 – VAIRES US 2 (Poule I)
- Match 25415543 - NOISIEL FA 3 - VAIRES US 3 (Poule J)
- Match 25415646 - VAL DE France 2 – FERTE S.J 3 (Poule M)
- Match 25415705 - THORIGNY 2 – MITRY GOELLYCOMPANS 2 (Poule O)
- Match 25415735 - THORIGNY 12 – MITRY MORY 12 (Poule P)
- Match 25415779 - PLAINE DE FRANC E1 – AFPO 1 (Poule Q)
- Match 25415854 - MOUSSY NEUF 1 – BRIE FC 11 (Poule S)

Secteurs 5 à 8

- Match 25416332 - CESSON VSD 2 – LE MEE 2 (Poule FF)
- Match 25416465 - LE MEE 4 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 3 (Poule JJ)
- Match 25416772 - SAVIGNY LE TEMPLE 13 – PONTAULT COM. UMS 13 (Poule TT)

CRITERIUM U13 ESPOIR du 21/01/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25417421 - LAGNY MESSAGERS 1 – COUNTRY F. 1 (Poule E)
- Match 25417481 - LAGNY MESSAGERS 11 – COUNTRY F. 11 (Poule F)
- Match 25417695 - LAGNY MESSAGERS 12 – VILLEPARISIS 13 (Poule H)
- Match 25421665 - VAL D'EUROPE 12 – US TPVMF 14 (Poule L)
- Match 25421789 - MOUROUX 1 – JOUARRE 1 (Poule M)

Secteurs 5 à 8

- Match 25417182 - LE MEE 1 – BOMBONNAISE 1 (Poule AA)
- Match 25417257 - LE MEE 2 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 (Poule BB)
- Match 25417384 - MORMANT 1 – ENT. LESIGNY-ROISSY 2 (Poule DD)
- Match 25417959 - COMBS LA VILLE 11 – FONTENAY 11 (Poule JJ)
- Match 25422064 - LE MEE 13 – BOISSISE PRINGY 13 (Poule OO)
- Match 25422156 - MAROLLES 1 – JOUY YVRON 1 (Poule PP)

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 21/01/2023

- Match 25294500 – FC CONGISSOIS 1 – MAGNY LE HONGRE 1 (Poule B)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 21/01/2023

- Match 25386439 - PONTAULT COM. UMS 21 – TORCY 21 (Poule A)

- Match 25387604 - PONTAULT COM. UMS 22 – TORCY 22 (Poule AA)
- Match 25387771 – NOISIEL FA 21 – SAVIGNY LE TEMPLE 21 (Poule C)
- Match 25387788 - NOISIEL FA 22 - SAVIGNY LE TEMPLE 22 (Poule CC)
- Match 25387773 - EMERAINVILLE 21 – GRETZ TOURNAN 21 (Poule C)
- Match 25387789 - EMERAINVILLE 22 - GRETZ TOURNAN 22 (Poule CC)
- Match 25387818 - MORMANT 21 – AVONNAISE 21 -Poule D)
- Match 25387891 - MORMANT 22 – AVONNAISE 22 (Poule DD)
- Match 25387912 - CLAYE SOUILLY 21 – DAMMARTIN CS 21 (Poule E)
- Match 25387987 - CLAYE SOUILLY 22 – DAMMARTIN CE 22 (Poule EE)
- Match 25388003 - MEAUX ACADEMY 21 – PAYS CRECOIS 21 (Poule F)
- Match 25388077 - MEAUX ACADEMY 22 – PAYS CRECOIS 22 (Poule FF)
- Match 25388091 - THORIGNY 21 – BRIE EST 21 (Poule G)
- Match 25388193 - THORIGNY 22 – BRIE EST 22 (Poule GG)
- Match 25388092 - NANTEUIL LES MEAUX 21 – VAL DE FRANCE 21 (Poule G)
- Match 25388195 - NANTEUIL LES MEAUX 22 - VAL DE FRANCE 22 (Poule GG)

CRITERIUM U10 EXCELLENCE du 21/01/2023

- Match 25386935 - SAVIGNY LE TEMPLE 11 – PONTAULT COM. UMS 11 (Poule C) du 25/01/2023

CRITERIUM 11 EXCELLENCE du 21/01/2023

- Match 25387122 - NOISIEL FA 1 – BRIE EST 1 (Poule F)
- Match 25387123 - EMERAINVILLE 1 – ST PATHUS OISSERY 1 (Poule F)

CRITERIUM 12 EXCELLENCE du 21/01/2023

- Match 25387378 – NOISIEL FA 11 – MEAUX ACADEMY 12 (Poule C)
- Match 25387411 - PONTAULT UMS 12 – ROISSY EN BRIE 12 (Poule D)

CRITERIUM 13 EXCELLENCE du 21/01/2023

- Match 25293716 – NOISIEL FA 1 – PONTAULT UMS 1 (Poule A)
- Match 25293717 - VILLEPARISIS 1 – DAMMARTIN CS 1 (Poule A)

CRITERIUMS U13 à 11 du 28/01/2023

- Match N° 25294069 - PONTAULT UMS 21 – SENART MOISSY 21 (Poule B)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 21/01/2023

- Match 25390235 – VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule A)

FESTIFOOT U8/U9 du 21/01/2023

Secteurs 1 à 4

- A MOUSSY
- A VILLEPARISIS
- A THORIGNY
- A VAL D'EUROPE

Secteurs 5 à 8

- A NANDY

-

FESTIFOOT U6/U7 du 21/01/2023

Secteurs 1 à 4

- A CHAMPS
- A LAGNY
- A VAL DE France

Secteurs 5 à 8

- A MONTEREAU
- A PRESLES

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U11 ESPOIR du 14/01/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25415504 - CHAMPS S/MARNE 2 – NOISIEL FA 2 (Poule I)
- Match 25415674 - LOGNES 12 – NOISIEL FA 12 (Poule N)
- Match 25415704 - CS COUNTRY ACADEMIE 1 – ANNET 1 (Poule O)
- Match 25415852 - CS OTHIS 11 – BRIE FC 11 (Poule S)
- Match 25415881 - ST PATHUS OISSERY 2 – DAMMARTIN CS 3 (Poule T)

Secteurs 5 à 8

- Match 25416359 - SENART MOISSY 3 – DAMMARIE LES LYS 3 (Poule GG)
- Match 25416401 - NANDY FC 1 – LA FORET ES 1 (Poule HH)
- Match 25416493 - HERICY VULAINES SAM. 1 – OLYMPIQUE DU LOING 1 (Poule KK)
- Match 25416523 - HERICY VULAINES SAM. 2 – OLYMPIQUE DU LOING 2 (Poule LL)
- Match 25416708 - SENART MOISSY 12 – DAMMARIE LES LYS 12 (Poule RR)
- Match 25416738 - SENART MOISSY 13 – NANGIS 12 (Poule SS)
- Match 25416739 - SAVIGNY LE TEMPLE 12 – LE MEE 13 (Poule SS)

CRITERIUM U13 ESPOIR du 14/01/2023

Secteurs 1 à 4

- Match 25417792 - PLAINE France 1 – BREUILLOISE 1 (Poule I)
- Match 25417792 - PLAINE France 1 – BREUILLOISE 1 (Poule I)

Secteurs 5 à 8

- Match 25417254 – SAVIGNY LE TEMPLE 2 – VAL DE L'YERRES 3 (Poule AA)
- Match 25417381 - MORMANT FC 1 – MARLES AC 1 (Poule DD)
- Match 25421806 - SAVIGNY LE TEMPLE 14 – SENART MOISSY 14 (Poule MM)

CRITERIUM U9 ESPOIRS du 14/01/2023

- Match 25294482 – FRAT. ESBLY FOOT 1 – ANNET 1 (Poule B)

CRITERIUM 10 EXCELLENCE du 14/01/2023

- Match 25386988 - CHAMPS 11 – VAIRES US 11 (Poule E)

CRITERIUM 11 EXCELLENCE du 14/01/2023

- Match 25387179 – ROISSY 1 – SENART MOISSY 1 (Poule B)
- Match 25387089 - CHAMPS S/MARNE 1 – TRILPORT 1 (Poule G)

CRITERIUM 12 EXCELLENCE du 14/01/2023

- Match 25388840 – CHAMPS 12 – BRIE EST 11 (Poule F)

CRITERIUM 13 EXCELLENCE du 14/01/2023

- Match 25293699 – CHELLES 1 – PONTAULT UMS 1 (Poule A)
- Match 25293701 - NOISEIL FA 1 – DAMMARTIN CS 1 (Poule A)
- Match 25293754 - THORIGNY 1 – SAVIGNY LE TEMPLE 1 (Poule B)
- Match 25293810 - SENART MOISSY 2 – CESSON VSD 1 (Poule C)

CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 14/01/2023

- Match 25390238 – VAL D'EUROPE 1 – CHELLES 1 (Poule A)
- Match 25390327 - COMBS LA VILLE 1 – NANDY 2 (poule D)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 0 but) :

CRITERIUMS FEMININS SENIORS du 14/01/2023

- Match N° 25399475 - CHAMPS S/MARNE 2 – PAYS DE L'OURCQ MITRY 1 (Poule A)

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 25394342 – OZOIR fc 77 1– CHAMPS S/MARNE 1 - CRITERIUM FEMININS U18 à 8 Poule A du 28/01/2023

Lecture du courriel du club d'OZOIR 77

Pris note.

Match 24953850 – VILLEPARISIS 1 – ROISSY BRIE FUTSAL 2 – FUTSAL D1 du 27/01/2023

Lecture du courriel de l'observateur d'arbitre

Pris note.

FORFAITS

Match 25399479 – LESIGNY 1 – PONTAULT COM. UMS 2 - CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8 Poule A du 28/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipê de PONTAULT COM. UMS ne s'est pas présentée

***2ème forfait non avisé**

Match 25394428 – SAVIGNY/NANDY/CESSON 1 – VARENNES 2 - CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8 Poule B du 28/01/2023

Lecture du courriel du club de VARENNES avisant du forfait de son équipe

***1er forfait avisé**

Match 25394307 – ETAMPES FC 1 – NANGIS ES 1 - CRITERIUM FEMININS U18 à 8 Poule B du 28/01/2023

Lecture du courriel du club de NANGIS ES avisant du forfait de son équipe

***2ème forfait avisé**

Match 25621272 – MONTEREAU 1 – OZOIR 77 1 - CRITERIUM FEMININS U15 à 8 Poule C du 28/01/2023

Lecture du courriel du club d'OZOIR FC avisant du forfait de son équipe

***1er forfait avisé**

Match 25390670 – SENART MOISSY 3 – MONTEREAU 1 - CRITERIUM FEMININS U13 à 8 Poule D du 28/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***3ème forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de MONTEREAU 1**

Match 25293699 – CHELLES 1 – PONTAULT UMS 1 - CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule A du 21/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTAULT COMBAULT UMS ne s'est pas présentée

***2ème forfait non avisé**

Match 25294014 – TRILPORT 21 – MEAUX ACADEMY 21 - CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule A du 28/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CS MEAUX ne s'est pas présentée

***2^{ème} forfait non avisé**

Match 25386356 – CHELLES 11 – MONTEREAU 11 - CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule A du 21/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MONTEAU ASA ne s'est pas présentée

***2^{ème} forfait non avisé**

Match 25387093 – PAYS CRECOIS 1 – CHAMPS S/MARNE 1 - CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule G du 21/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPS SUR MARNE ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match 25417352 – BRIE FC 2 – OTHIS 1 - CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule D du 21/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe d'OTHIS ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match 25417353 – ST PATHUS OISSERY 1 – DAMMARTIN CS 2 - CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule D du 21/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de DAMMARTIN CS ne s'est pas présentée

***1^{er} forfait non avisé**

Match 25421810 – SENART MOISSY 14 – PONTAULT UMS 13 - CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule MM du 21/01/2023

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTAULT UMS ne s'est pas présentée

***2^{ème} forfait non avisé**

Match 25422076 – PRESLES EN BRIE 11 – BOISSISE PRINGY 13 - CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule OO du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de BOISSISE PRINGY US avisant du forfait de son équipe

***1^{er} forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du club adverse.

Week-end du 14 et 5 Janvier

Match 25021330 – LIZY 31 – LES MELDIX 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule C A du 15/01/2023

Cette rencontre se déroulera le 23 Avril 2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 28 et 29 janvier 2023

Match 25621288 – VAIRES 1 – ST MARD 1 – CRITERIUM FEMININ U15 à 8 Poule A du 29/01/2023

Lecture du courrier du club de ST MARD demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Week-end du 4 et 5 Février 2023

Match 25391710 – US PETIT MORIN 5 – ALLIANCE 77 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 04/02/2023

Suite à l'arrêté municipal de la communauté de Commune des 2 Morin, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25399483 – PONTAULT COM. UMS 2 – LAGNY MESSAGERS 1 – CRITERIUM FEMININES SENIORS Poule A du 402/2023

Lecture du courrier du club de LAGNY MESSAGERS demandant de disputer la rencontre le 04/03/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25394314 – ETAMPES 1 – MONTEREAU 1 – CRITERIUM FEMININES U18 à 8 Poule B du 402/2023

Lecture du courrier du club d'ETAMPES demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25621333 – OTHIS 1 – SENART MOISSY 2 – CRITERIUM FEMININES U15 à 11 du 05/02/2023

Lecture du courrier du club d'OTHIS demandant de disputer la rencontre le 04/02/2023 à 11H00 au lieu du 05/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25621308 – ESP. FEMININ 1 – COUNTRY 1 – CRITERIUM FEMININES U15 à 8 du 05/02/2023

Lecture du courrier du club d'ESPOIR FEMININ demandant de reporter la rencontre à une date ultérieure

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25390560 – CHELLES 1 – DAMMARIE LES LYS 1 – CRITERIUM FEMININES U13 à 8 Poule A du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de DAMMARIE LES LYS demandant de disputer la rencontre le 18/02/2023 à 10H00 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25390343 – VARENNES 1 – SENART MOISSY 2 – CRITERIUM FEMININES U11 à 8 Poule D du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de VARENNES FC demandant de disputer la rencontre le 11/03/2023 à 10H00 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25293839 – DAMMARIE LES LYS 1 – MELUN 2 – CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule C du 04/02/2023

Lecture des courriers des clubs de MELUN et de DAMMARIE LES LYS demandant de disputer la rencontre le 25/02/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord de la commission**

Match 25294036 – VAL D'EUROPE 21 – MELUN 21 – CRITERIUM U13 à 11 Poule A du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de MELUN FC demandant de disputer la rencontre le 22/04/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25417952 – VAIRES 13 – VILLEPARISIS 12 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule G du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de VAIRES US demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25417688 – VAIRES 14 – VILLEPARISIS 13 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule H du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de VAIRES US demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25421978 – US PETIT MORIN 1 – COULOMMIERS 3 – CRITERIUM U13 ESPOIR Poule O du 04/02/2023

Suite à l'arrêt municipal de la communauté de Commune des 2 Morin, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25422078 – OZOIR 13 – GRETZ TOURNAN 13 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule OO du 04/02/2023

Lecture du courrier du club d'OZOIR 77 FC demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25387373 – MITRY MORY FOOTBALL 11 – MEAUX ACADEMY 12 – CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule C du 04/02/2023

Lecture du courrier de MITRY MORY FOOTBALL demandant d'inverser la rencontre

Cette rencontre se déroulera à 11h30 au Stade Alberto Corazza (terrain synthétique) à 11H30

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25387437 – DAMMARIE LES LYS 12 – CESSON VSD 11 – CRITERIUM U12 EXCELLENCE Poule E du 04/02/2023

Lecture du courrier de DAMMARIE LES LYS demandant de disputer la rencontre le 18/02/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25387257 – MORET VENEUX 1 – DAMMARIE LES LYS 1 – CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule Ddu 04/02/2023

Lecture du courrier de DAMMARIE LES LYS demandant de disputer la rencontre le 18/02/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416255 – COMBS LA VILLE 1 – SERVON 1 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule CC du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de SERVON FC demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416285 – COMBS LA VILLE 2 – SERVON 2 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule DD du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de SERVON FC demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416344 – DAMMARIE LES LYS 2 – SENART MOISSY 2 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule FF du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de DAMMARIE LES LYS demandant de disputer la rencontre le 04/03/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416374 – DAMMARIE LES LYS 3 – SENART MOISSY 3 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule GG du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de DAMMARIE LES LYS demandant de disputer la rencontre le 04/03/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25415521 – VAIRES 2 – LOGNES 2 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule I du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de VAIRES US demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25415556 – VAIRES 3 – LOGNES 3 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule J du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de VAIRES US demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416692 – NANDY 11 – LIEUSAIN 11 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule QQ du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de NANDY FC demandant de disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416723 – DAMMARIÉ LES LYS 12 – SENART MOISSY 12 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule RR du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de DAMMARIÉ LES LYS demandant de disputer la rencontre le 04/03/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25416752 – NANDY 12 – MELUN 13 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule SS du 04/02/2023

Lecture du courrier du club de NANDY FC demandant de disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 04/02/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

Match 25415970 – US PETIT MORIN 1 – MOUROUX 1 – CRITERIUM U11 ESPOIR Poule V du 04/02/2023

Suite à l'arrêté municipal de la communauté de Commune des 2 Morin, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25386671 – DAMMARIÉ LES LYS 11 – MELUN 11 – CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule A du 04/02/2023

Lecture du courrier des clubs de MELUN et de DAMMARIÉ LES LYS demandant de disputer la rencontre le 22/02/2023 à 16H00 au lieu du 04/02/2023

***Accord de la commission**

Match 25060056 – ESPOIRS MELUNAIS 2 – CS COUNTRY ACADEMIE 1 – FUTSAL D2 du 03/02/2023

Suite à l'arrêté municipal de la Mairie indiquant la fermeture du gymnase, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

***Accord de la commission**

Match 25021518 – BOISSISE PRINGY 31 – MONTEREAU 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule E du 05/02/2023

Lecture du courrier du club de BOISSISE PRINGY US demandant d'inverser la rencontre

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 25 et 26 Février 2023](#)

Match 25021226 – ANNET/ST THIB/THOR 31 – LAGNY MESSAGERS 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule B du 14/12/2022

Cette rencontre se disputera le 26 février 2023 au stade Municipal de St Thibault

***Accord des 2 clubs et de la commission**

[Week-end du 18 et 19 Mars 2023](#)

Match 25421790 – JOUARRE 1 – MOUROUX 1 – CRITERIUM U13 ESPOIR Poule M du 18/03/2023

Lecture du courrier du club de JOUARRE AS demandant de disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 18/03/2023

***Accord des 2 clubs et de la commission**

MATCHS REMIS SANS DATE

SENIORS D1 FEMININES

- VARENNES 1 – MELUN 1
- VARENNES 1 – BOISSISE PRINGY 1
- BOISSISE PRINGY 1 – VAUX ROCHETTE 2

La date limite de jeu pour les rencontres ci-dessus **est le 15/05/2023**. Considérant que les rencontres ne sont pas planifiées, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

FUTSAL D1

- ET. FUTSAL C. MELUN 2 – LIEUSAIN 1
- CHAMPS A. FUTSAL 2 – CHESSY ACADEMY 1
- SAVIGNY LE TEMPLE 1 – ROISSY EN BRIE 2
- VILLEPARISIS 1 – LIEUSAIN 1
- CHAMPS FUTSAL 2 – SAVIGNY LE TEMPLE 1
- L E M 1 – LIEUSAIN 1

FUTSAL D2

- ESPOIRS MELUNAIS 2 – CS COUNTRY 1

La date limite de jeu pour la rencontre ci-dessus **est le 30/04/2023**. Considérant que la rencontre n'est pas planifiée, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification de la rencontre.

COUPE FUTSAL

- ASL FAREMOUTIER 1 – BS ACADEMY 1

La date limite de jeu pour la rencontre ci-dessus **est le 20/03/2023**. Considérant que la rencontre n'est pas planifiée, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification de la rencontre.

DEMANDE CLUB

Match 25387183 – SENART MOISSY 1 – CLAYE SOUILLY 1 - CRITERIUM U11 EXCELLENCE Poule B du 21/01/2023

Réception d'une feuille de match du 21/01/2023 avec le forfait de CLAYE SOUILLY

Réception d'une feuille de match du 28/01/2023 avec résultat 3-2 pour SENART MOISSY

Par ces motifs,

La commission demande des explications aux 2 clubs pour le 06/02/2023

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

**MONTEREAU ASA 1
HERICY VULAINES 2**

**CRITERIUM FEMININS U13 à 8
CRITERIUM U11 ESPOIR Poule LL**

TIRAGES COUPES

- **COUPE FUTSAL 77 (8èmes de finales)**

- **ASL FAREMOUTIER 1 – BS ACADEMY 1**

La date limite de jeu pour la rencontre ci-dessus **est le 20/03/2023**. Considérant que la rencontre n'est pas planifiée, merci aux clubs concernés de faire parvenir leurs propositions et accords pour la planification de la rencontre.

CALENDRIERS

criterium Féminin U15 à 8

- **Poule B : intégration de VAL DE L'YERRES 1 à partir du 19 MARS 2023**

Criteriums U11 ESPOIRS

- **Poule VV : intégration de CSP PROVINOIS 4 à partir du 18 MARS 2023**

Criterium FEMININS U13 à 8

- **Poule A : VAUX ROCHETE FC 1 REMPLACE VAL D'EUROPE 1 à partir du 18 MARS 2023**
- **Poule B : VAL D'EUROPE 1 REMPLACE VAUX LA ROCHETTE 1 à partir du 18 MARS 2023**

Prochaine réunion le mardi 7 février 2023 à 14h30



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 02 février 2023

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présent : Francis BERNAVILLE - Claude ADAM - Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de match manquantes

*FMI

*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension de Terrains

*Retraits/Forfaits Généraux

*Situations Financières des Clubs

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24584998	29/01/2023	SENIORS	D2A	CHAMPS 1	VILLEPARISIS 2
24609604	29/01/2023	U16	D2B	LOGNES 1	BRIARD SC 2
25284044	29/01/2023	U16	D3B	FERTE S/J 1	BRIE EST 1
25284230	29/01/2023	U16	D3D	ENT SERVON/CHEV 1	FONTENAY TRES 1
25390801	29/01/2023	SENIORS	CP COMITE	ISLES LES VILLENAY 1	NANTEUIL 2
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-4					
25468864	28/01/2023	U14	CP 77	ESBLY 1	SAVIGNY 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 0-3					

25468906	28/01/2023	U14	CP COMITE	EMERAINVILLE 1	MEAUX ACADEMY 3
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-2 (4-3) en attente réception original de la Feuille de match					
25468909	28/01/2023	U14	CP COMITE	PONTAULT UMS 2	CHANGIS 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24584421	22/01/2023	SENIORS D3B	CHAMPS 2	VAIRES 3
Score transmis par le club de Vaires : 0 – 4				

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24617878	15/01/2023	VETERANS D2B	PONTAULT UMS 11	CROISSY 11
Score transmis par le club de Croissy : 3-5 <i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant PONTAULT UMS et d'en attribuer le gain (3 points ; 5 buts) du match au club visiteur CROISSY</i>				
24609343	15/01/2023	U18 D2B	BUSSY 2	VAL DE France 1
Score non transmis <i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant BUSSY et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur VAL DE France 1</i>				
25183350	14/01/2023	U14 D4A	CHELLES 2	BRIE NORD 1
Score transmis par le club de Brie Nord : 0 – 1 <i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant CHELLES et d'en attribuer le gain (3 points ; 1 but) du match au club visiteur BRIE NORD</i>				
25183620	14/01/2023	U14 D4C	NOISIEL FA 1	ST THIBAULT 2
Score transmis par le club de St Thibault : 2 – 2 <i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant NOISIEL FA et d'en attribuer le gain (3 points ; 2 buts) du match au club visiteur ST THIBAULT</i>				



Match 24611611 Dammartin 1 – Chelles 1 U14D2A du 14/01/2023

Courriel du club de DAMMARTIN CS informant la Commission d'un problème concernant la transmission de la FMI

La Commission demande aux 2 clubs de nous transmettre les renseignements listés ci-dessous : Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants

- Score de la rencontre
- Si sanction disciplinaire indiquée les personnes concernées
- Si présence de blessés sur la FMI
- Si présence de réserves avant un match, d'observations d'après-match ou de réserves technique

Réception des éléments transmis par le club de Dammartin.
La Commission considérant l'absence des éléments demandés au club de Chelles.
La Commission enregistre le résultat 6 buts à 2 en faveur de Dammartin

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.
Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.
En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

PLAGE HORAIRES SAMEDI APRES MIDI :

13h30 / 17h30

DIMANCHE APRES MIDI U16-U18 :

12h00 /17h00

DIMANCHE APRES MIDI SENIORS

13h00 / 17h30

DIMANCHE MATIN

09h00 / 11h15

OZOUER LE VOUGIS (514952)

VETERANS (11) D3	9H30 9H30	Stade municipal à Ozouer le Voulgis	Accordé
-------------------------	-------------------------	-------------------------------------	----------------

Compte tenu des délais, les horaires spéciaux ci-dessus seront applicable à compter du 03/02/2023
Merci au club de OZOUER LE VOULGIS de prévenir son adversaire pour la prochaine rencontre

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

MATCH REMIS SANS DATE

COUPE

Coupe Comité Seniors

-Boissise Pringy 2 – Nanteuil 2 ou Isles Villenoy 1 – **La Commission décide de programmer la rencontre avec date de jeu le 26/02/2023 (date limite)**

-Dammartie City 2 – Ent. Avon Hvs 3 – **La Commission décide de programmer la rencontre avec date de jeu le 26/02/2023 (date limite)**

Coupe Comité U18

-Chelles 2 – Bois le Roi 1 – **La Commission décide de programmer la rencontre avec date de jeu le 26/02/2023 (date limite)**

Coupe 77 U16

-St Patus 1 – Meaux Academy CS 2 – **La Commission décide de programmer la rencontre avec date de jeu le 26/02/2023 (date limite)**

Coupe Comité U16

-Magny 1 – Champs 3 – date limite de jeu le vendredi 24/02/2023

Les 2 équipes ayant déjà une rencontre planifiée le 26/02/2023, la Commission décide de programmer la rencontre en date limite au 24/02/2023 (horaire à spécifier)

-Bussy 3 – Lagny 1 – accords des 2 clubs pour le 02/02/2023 à Lagny sur marne à 18h30
-Ferrieres 1 – Dammarie FC 1 – date limite de jeu vendredi 24/02/2023

Les 2 équipes ayant déjà une rencontre planifiée le 26/02/2023, la Commission décide de programmer la rencontre en date limite au 24/02/2023 (horaire à spécifier)

Week-end du 04 et 05 février 2023

Match 24609626 Bussy 2 – Gretz Tournan 1 Champ. D2B du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de GRETZ TOURNAN

Match 24636561 Collégien 1 - Esbly 1 Championnat U16 D3C du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

En attente accord de **ESBLY**

Match 25186638 Torcy 3- Quincy 1 2 Champ. U18 D2B du 05/02/2023

Demande de modification de date et d'installation via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00 –Nouvelle installation **COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 2 A TORCY**

En attente accord du club de **QUINCY**

Match 24585032 Othis 1 – Chelles 2 Seniors D2A du 05/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 29/01/2023 au lieu du 05/02/2023

Demande refusée par le club d'OTHIS

Match 25284070 Meaux Academy 3 –Dammartin 2 Champ U16 D3B du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ACADEMY** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 12h00

Demande refusée par le club de DAMMARTIN

Match 24609624 Melun 3-Val de France 1 Champ U16 D2B du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 12h00

Demande refusée par le club de VAL DE France

Match 24612075 Lieusaint Foot 2 –Olympique du Loing 1 Champ U14 D3C du 04/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**OLYMPIQUE DU LOING** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 15h30

Demande refusée par le club de LIEUSAINT FOOT

Match 24611897 Meaux Academy 3 –Othis 1 Champ U14 D3A du 04/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ACADEMY** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h30

Demande refusée par le club d'OTHIS

Match 24609626 Bussy 2 – Gretz Tournan 1 Champ U16 D2B du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY ST GEORGES** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de GRETZ TOURNAN

Match 24609716 Fontainebleau 2 –Vaux Rochette 1 Champ U16 D2C du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Accord de VAUX ROCHETTE
Problème Occupation de terrain – Match à 9h30
En attente

Match 24611983 Bussy 3- Champs 3 Champ U14 D3B du 04/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY ST GEORGES** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00
En attente accord de **CHAMPS**

Match 24611155 Champs 2- Savigny 1 Champ U14 D1 du 04/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS SUR MARNE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15h30
En attente accord de **SAVIGNY**

Match 24609623 Ent.Roissy-Lesigny 2 – Nangis 1 Championnat U16 D2B du 05/02/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ROISSY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 13H00
En attente accord de **NANGIS**

Match 25183640 Fontenay Tresigny 1– St Thibault 2 Championnat U14 D3C du 04/02/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **FONTENAY TRESIGNY** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30

Accord de la Commission

Match 25148405 CoulommiersBrie F1–Lagny Messagers F1 Champ. U18 D3A du 12/02/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 11/02/2023 à 17h30 au lieu du 12/02/2023 à 12H30

Demande refusée par le club de LAGNY MESSAGERS

Match 24619458 SNIE 5 –Marolles 5 Champ CDM D2C du 12/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **SNIE** pour disputer la rencontre sur les installations de MAROLLES (**Inversion**) au lieu de Stade L.Destal à Brie Comte Robert
En attente accord de **MAROLLES**

Match 24609632 Briard 2 – Bussy 2 Champ U16 D2B du 12/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00
En attente accord de **BUSSY ST GEORGES**

Match 24618077 Lagny Messagers 11 –Courtry 11 Champ Vétérans D3A du 12/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY MESSAGERS** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 9h30
En attente accord de **COURTRY**

Match 24611155 Champs 2- Roissy 1 Champ U14 D1 du 11/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS SUR MARNE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15h30
En attente accord de **ROISSY EN BRIE**

Match 24618694 Ent. Presles-Chevry 21– Servon 21 +45 ANS groupe E du 05/02/2023

Courriel du club de **PRESLES**, concernant un problème d'occupation de terrain,
Considérant que le terrain est déjà occupé par une autre rencontre (CDM D2)
Considérant que dans le criterium 45 ANS il n'y a ni montée ni descente contrairement au championnat CDM D2,
Considérant que la rencontre CDM est donc prioritaire
La Commission décide de reporter la rencontre +45 ANS à une date ultérieure.

[Week-end du 18 et 19 février 2023](#)

Match 25284116 Mitry GoellyCompans2 –Meaux Academy 3 Champ. U16 D3B du 19/02/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MITRY MORY** pour disputer la rencontre sur les installations de Meaux Academy (Inversion)

Demande refusée par le club de MEAUX ACADEMY

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MITRY MORY** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00 sur les installations de Meaux Academy **STADE ALBERTO CORAZZA 3 à MEAUX (Inversion)**

En attente accord de **MEAUX ACADEMY**

Match 25148322 Courtry Academie 1 – Le Pin Villevaudé 1 Champ. U18 D3A du 19/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 16H00

Demande refusée par le club de LE PIN VILLEVAUDE

[Week-end du 25 et 26 février 2023](#)

Match 25284383 Dammarie FC 2 –Ol. Loing 2 Champ U16 D3F du 26/02/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 13h00

Accord de OL. LOING

En attente

[Week-end du 11 et 12 mars 2023](#)

Match 24584944 Bussy 1- Avon 1 Championnat Seniors D1 du 12/03/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 11/03/2023 à 17H00 au lieu du 12/03/2023 à 15H00

Demande refusée par le club de AVON

Match 24619320 Presles 5 – St Thibault FC 6 Championnat CDM D2B du 12/03/2023

Fermeture du stade B. LIZARAZU

La Commission, demande au club de PRESLES de contacter le club de GATINAIS VL pour trouver une nouvelle date de jeu,

Sans propositions et accords au plus tard le 02/02/2023, la rencontre sera reportée a une autre date par la Commission.

Match 25283925 Courtry Academie 1 – Villenoy 1 Championnat U16 D3A du 12/03/2023

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre sur les installations de **VILLENOY** au lieu du Stade P.Graaf de COURTRY

Accord de **VILLENOY**

La rencontre aller prévue le 26/02/2023 aura lieu sur les Installations de **COURTRY ACADEMIE**

[Week-end du 18 et 19 mars 2023](#)

Match 25254067 Courtry Academie 2 – Bois le Roi 2 Champ. SEN. D4C du 19/03/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 17h00

En attente accord de **BOIS LE ROI**

En attente avis de la Commission

Match 25283902 Mitry Goellycompans 3- Brie FC 1 Championnat U16 D3A du 19/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MITRY** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 19/03/2023

En attente accord de **BRIE FC**

Week-end du 25 et 26 mars 2023

Match 25183383 Chelles 2- Quincy 2- Championnat U14 D4A du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 01/04/2023 au lieu du 25/03/2023

En attente accord de **CHELLES**

Week-end du 01 et 02 avril 2023

Match 25283873 Courtry Academie 1 – Ent Plaine/Claye 3 Champ. U16 D3A du 02/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 14h00

Considérant que le terrain est occupé à 12h00 par une autre rencontre

Demande refusée par la Commission

Match 25254858 Courtry Academie 2 – Dammarie City 2 Champ. SEN. D4C du 02/04/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 17h00

Accord de **DAMMARIE CITY**

Demande annulée par le club de **COURTRY ACADEMIE**

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 17h00

En attente accord de **DAMMARIE CITY**

Match 24611734 Fontainebleau 2- Ponthierry 1- Championnat U14 D2B du 01/04/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 08/04/2023 au lieu du 01/04/2023

En attente accord de **PONTHIERRY**

Week-end du 08 et 09 avril 2023

Match 24584688 Varennes 1-Moret Veneux Sab 2 Champ. SEN. D3E du 09/04/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET VENEUX SABLONS** pour disputer la rencontre le 02/04/2023 au lieu du 09/04/2023

En attente accord de **VARENNES**

Week-end du 15 et 16 avril 2023

Match 25253949 Courtry Academie 2 – Mormant FC 2 Champ. SEN. D4B du 16/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 26/02/2023 à 14h00 au lieu du 16/04/2023 à 15h00

En attente accord de **MORMANT FC**

En attente avis de la Commission

Match 25254081 Courtry Academie 2 – CPSP 2 Champ. SEN. D4C du 16/04/2023

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 26/02/2023 à 16h00 au lieu du 16/04/2023 à 17h00

En attente accord de **CPSP**

En attente avis de la Commission

Week-end du 27 et 28 mai 2023

Match 24585349 Boissise Pringy 1 – Ol. Loing 1 Champ. SEN. D2C du 28/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 18h00 au lieu de 15H00

Demande refusée par le club de OL. LOING

Match 24584684 Bray 1 - Moret-Veneux 2 Champ. SEN. D3E du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de **FC BRAY**

Considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

Demande refusée par la Commission

Match 24636611 Courtry 1 – Breuilloise 1 Champ. U16 D3C du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre le 08/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de **BREUILLOISE**

Match 25253969 Courtry Academie 1 – Turc Montereau 1 Champ. SEN. D4B du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

Demande refusée par le club de TURC MONTEREAU

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

Considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

Demande refusée par la Commission

Match 24618013 Dammarie FC 11 - Moret-Veneux 11 Champ. VET. D2C du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de **DAMMARIE FC**

Match 24630118 Boissise Pringy 12 – Bois le Roi 12 Champ. VET. D4C du 28/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

En attente accord de **BOIS LE ROI**

Match 24609749 Fontainebleau 2 - Moret-Veneux 2 Champ. U16 D2C du 28/05/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord de **FONTAINEBLEAU**

Match 24611842 Nandy 1- Moret-Veneux 1 Championnat U14 D2C du 25/03/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 20/05/2023 au lieu du 27/05/2023

En attente accord de **NANDY**

[Week-end du 03 et 04 juin 2023](#)

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les

accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 24617152 Othis CO 11 – Le Pin Villevaude 11 Veterans D1 du 04/06/2023

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord de **LE PIN VILLEVAUDE**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MITRY GOELLYCOMPANS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/12/2022,

« ... Match 25283961

Mitry Goellycompans 2 – A.S.R 1

U16 D3B du 09.10.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission :

- **Décide une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D3B de Mitry Goellycompans pour comportement grossier / injurieux et comportement intimidant / menaçant des spectateurs envers les joueurs et les dirigeants adverses pendant et après la rencontre en vertu des Articles 6 et 8 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football, et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application, ... »**

La Commission informe le club de MITRY GOELLYCOMPANS que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Mitry Goellycompans 2 - St Thibault Fc 1 U16 D3B du 05/02/2023

Considérant que le club de Mitry Goellycompans indique que la rencontre aura lieu le 04/02/2023 à 18h00 sur les installations de St Thibault

Après réception de l'accord du club de ST THIBAULT

La rencontre Mitry Goellycompans 2 - St Thibault Fc 1 U16 D3B aura donc lieu le 04/02/2023 à 18h00 au stade Municipal à St Thibault des Vignes

Mitry Goellycompans 2 – CS Meaux Academy 3 U16 D3B du 19/02/2023

Considérant que le club de Mitry Goellycompans indique que la rencontre aura lieu le 19/02/2023 à 12h00 sur les installations de Meaux

Après réception de l'accord du club de MEAUX CS ACADEMY

La rencontre Mitry Goellycompans 2 – CS Meaux Academy 3 U16 D3B aura donc lieu le 19/02/2023 à 12h00 au stade Corazza à Meaux

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Mitry Goellycompans

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée. »

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de MITRY MORY

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 15/12/2022,

« ... Match 25283961

St Mard 1 - Mitry Mory 2

Coupe 77 Seniors du 20/11/2023

La Commission,

(.../...)

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

Par ces motifs, la commission,

(.../...)

-Compte-tenu du sursis d'un (1) match de suspension infligé à l'équipe Seniors 2 de Mitry Mory lors de la commission d'appel disciplinaire du jeudi 27 octobre 2022, la présente commission transforme la sanction en un (1) match ferme de suspension de terrain à l'équipe Seniors 2 de Mitry Mory ... »

La Commission informe le club de MITRY MORY que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Mitry Mory 2 – Othis 1 Seniors D2A du 19/02/2023

Le club de Mitry Mory se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Mitry Mory

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 02 février 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour.

Lors de cette commission restreinte, les points suivants ont été abordés

INFORMATIONS GENERALES :

Le prochain tour des différents challenges concernant le Foot Animation aura lieu le samedi 11 Février 2023. Pour rappel, voici les détails des qualifications par Poule :

Challenge 77 U10 :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 2 qualifiés par poule
 - Poules de 3 équipes : 2 qualifiés par poule

Challenge U11 IDF :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 2 qualifiés par poule

Challenge 77 U12 :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 2 qualifiés par poule
 - Poules de 3 équipes : 2 qualifiés par poule

Festival Foot U13 :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 2 qualifiés par poule

- Poules de 5 équipes : 2 qualifiés sur la poule

Jour de coupe U10/U11 :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 1 qualifié par poule
 - Poules de 3 équipes : 1 qualifié sur la poule

Jour de coupe U12/U13 :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 1 qualifié par poule
 - Poules de 3 équipes : 1 qualifié sur la poule

Challenge U11F IDF :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 5 équipes : 4 qualifiés par poule
 - Poules de 3 équipes : 2 qualifiés par poule

Festival Foot U13F :

- Quarts de finale du 11/02/23 :
 - Poules de 4 équipes : 2 qualifiés par poule

En cas de fermeture de terrain le samedi 11 février 2023 sur le site de réception, le tour de challenge devra se jouer sur le terrain d'une des autres équipes de la poule.

Pour rappel, **la jonglerie est obligatoire** pour chaque équipe et **doit être effectuée avant les rencontres et sous forme miroir** :

- Lors d'un plateau à nombre pair d'équipes, chaque équipe se met avec une autre équipe de telle sorte qu'il y ait un contrôle du joueur jonglant par un joueur adverse
- Lors d'un plateau à nombre impair d'équipes, chaque équipe se met avec **1 ou 2** autres équipes de telle sorte qu'il y ait un contrôle du joueur jonglant par, au minimum, un joueur adverse

DEMANDE DE RAPPORTS :

CRITERIUM U11 ESPOIR poule D du 14/01/2023 :

Rencontre n° : 25415282

Rencontre: VAL D'EUROPE FC 2 – VILLEPARISIS USM 2

Lecture du rapport de Mr GAUDIN, commissaire du District de Seine-et-Marne de Football, sur la bonne tenue de la rencontre et sur le bon comportement des acteurs. Présentation à la suite de la rencontre d'une feuille de jonglerie complétée, sans que celle-ci n'ait été effectuée.

La Commission demande des rapports, pour le 08/02/23, sur l'organisation de la rencontre et de la jonglerie à :

- Mr DJIGO Amath, éducateur de Val d'Europe FC
- Mr ALEM Yassine, éducateur de USM Villeparisis

DEMANDE AUX CLUBS :

La Commission, faisant suite aux différents huitièmes de finale des Challenges joués les 10/12/22 et 7/01/23, demande, **pour la dernière fois**, à l'ensemble des clubs de fournir **la ou les listes des joueurs de son/ses équipe(s) Espoir pour le 08/02/2023**. Pour rappel ces listes sont obligatoires et sont incluses dans les différents règlements des Criteriums (Article 3) et des Challenges (Article 6). Ces dernières doivent être envoyées à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Agenda Technique

FORMATIONS de FEVRIER, MARS et AVRIL 2023 OUVERTES

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
U9 – Module 7-8 ans	20-21/02/2023	PROVINS	COMPLET	
U11 – Module 7-8 ans Réservé aux MINEURS	20-21/02/2023	MONTRY	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans	23-24/02/2023	MONTRY	COMPLET	
U11- Module 9-10 ans	23-24/02/2023	MOISSY CRAMAYEL	COMPLET	
U9 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	27-28/02/2023	OZOIR	1	21
U11- Module 9-10 ans	27-28/02/2023	MONTRY	COMPLET	
CERTIFICATION 1	25/02/2023	AVON	COMPLETES	
CERTIFICATION 2	25/02/2023	AVON		
CERTIFICATION 3	25/02/2023	AVON		
Animatrice Fédérale de Football	25/02/2023	MONTRY	0	22
U17-U19 – Module 15-18 ans	27-28/02/2023	LE MEE SUR SEINE	COMPLET	
FUTSAL BASE -Module découverte	25-26/02/2023	DAMMARIE LES LYS	8	14
U11 – Module 7-8 ans Réservé aux FEMININES	01-02/03/2023	MONTRY	0	22
U13 – Module 11-12 ans	2-3/03/2023	MONTRY	COMPLET	
U17-U19 – Module 15-18 ans	13-14/03/2023	MONTRY	COMPLET	
SEN – Module SENIORS	20-21/03/2023	LE MEE S/SEINE	5	17
GARDIEN DE BUT – Module découverte	6-7/04/2023	MONTEREAU	1	21
U15 – Module 13-14 ans	17-18/04/2023	MONTRY	COMPLET	
U13 – Module 11-12 ans	24-25/04/2023	MONTRY	13	9
U13 – Module 11-12 ans	26-27/04/2023	MONTEREAU	5	17

Agenda Technique

U11 – Module 7-8 ans	26-27/04/2023	MONTRY	COMPLET	
U6-U7 – Module 5-6 ans	27-28/04/2023	MONTEREAU	7	15
CERTIFICATION 1	29/04/2023	MONTRY	8	0
CERTIFICATION 2	29/04/2023	MONTRY	6	2
CERTIFICATION 3	29/04/2023	MONTRY	3	5

**Les formations de MAI et JUIN seront
ouvertes en Mars**

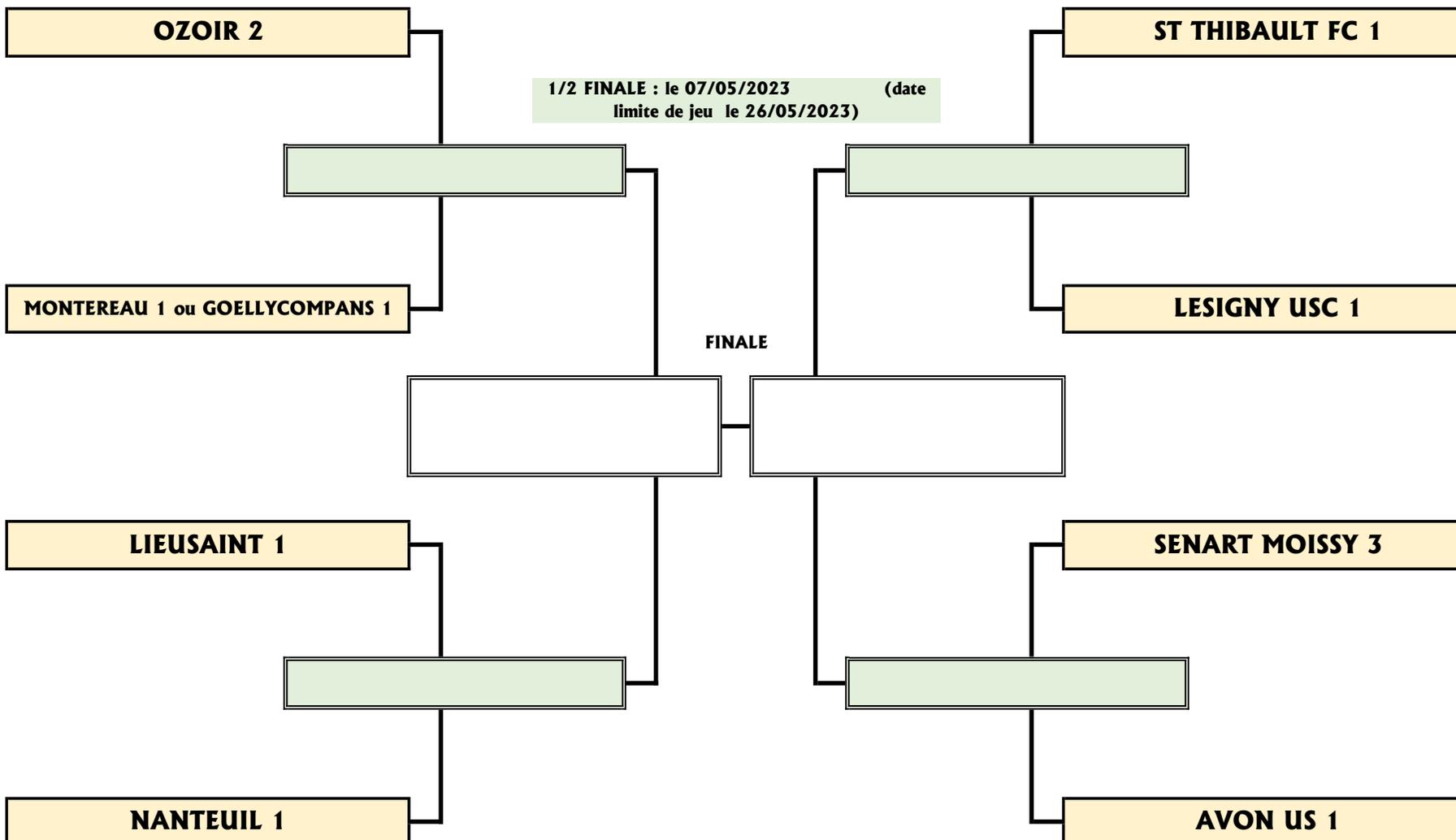


COUPE 77 SENIORS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



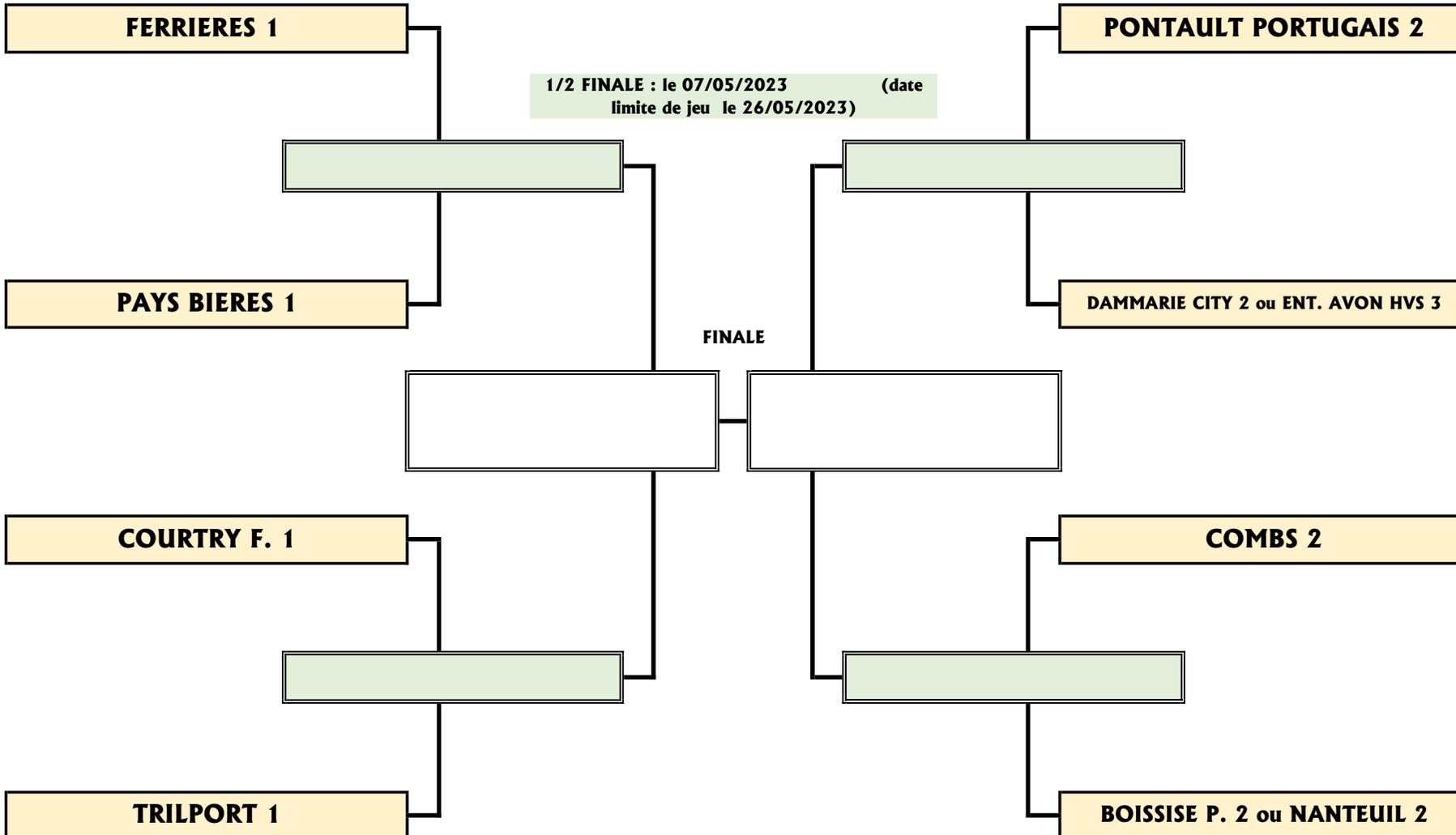


COUPE COMITE SENIORS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)





COUPE 77 U18 2022/2023

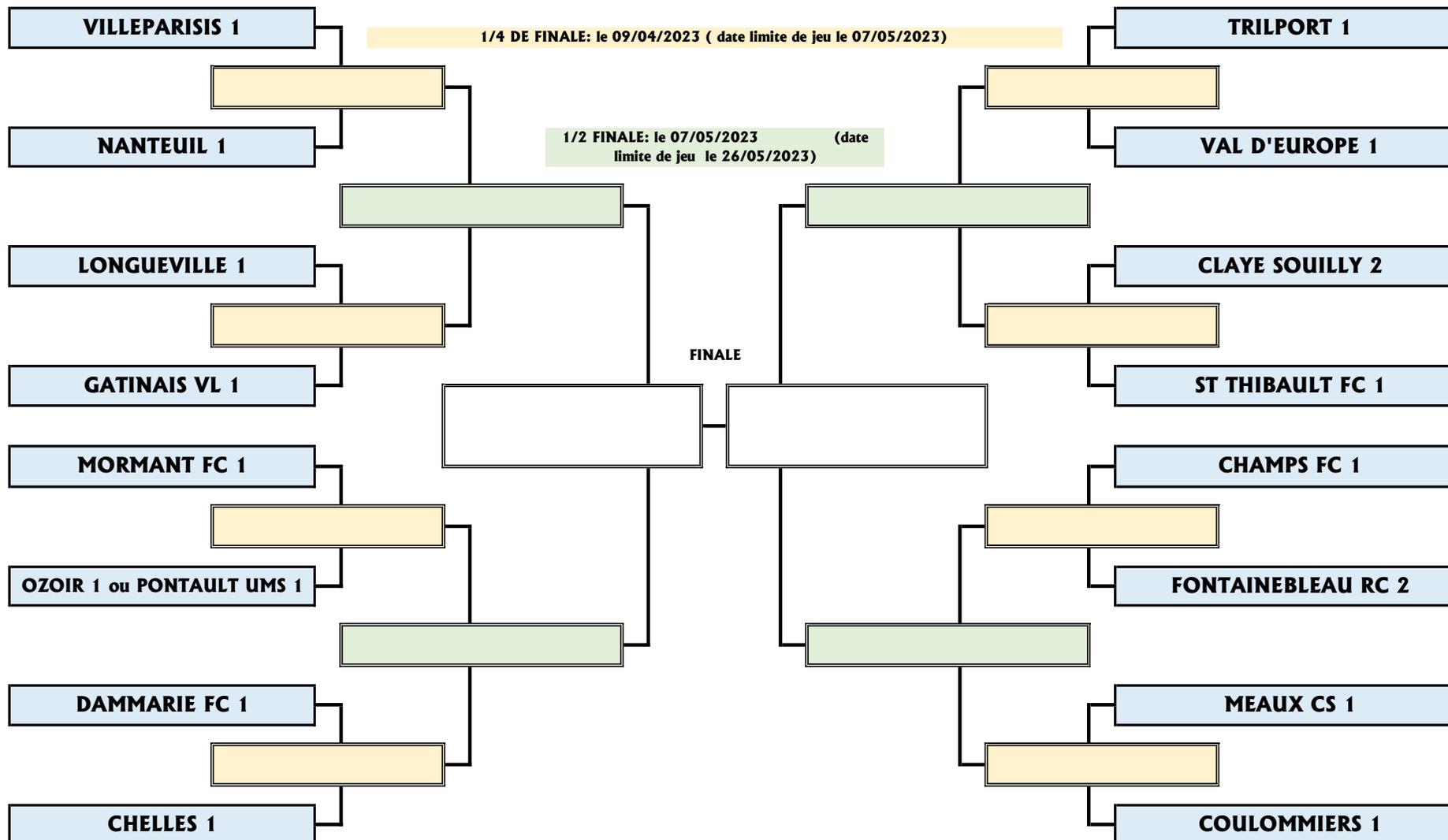


1/8E DE FINALE: le 05/03/2023 (date limite de jeu le 09/04/2023)

1/4 DE FINALE: le 09/04/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE: le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)

FINALE



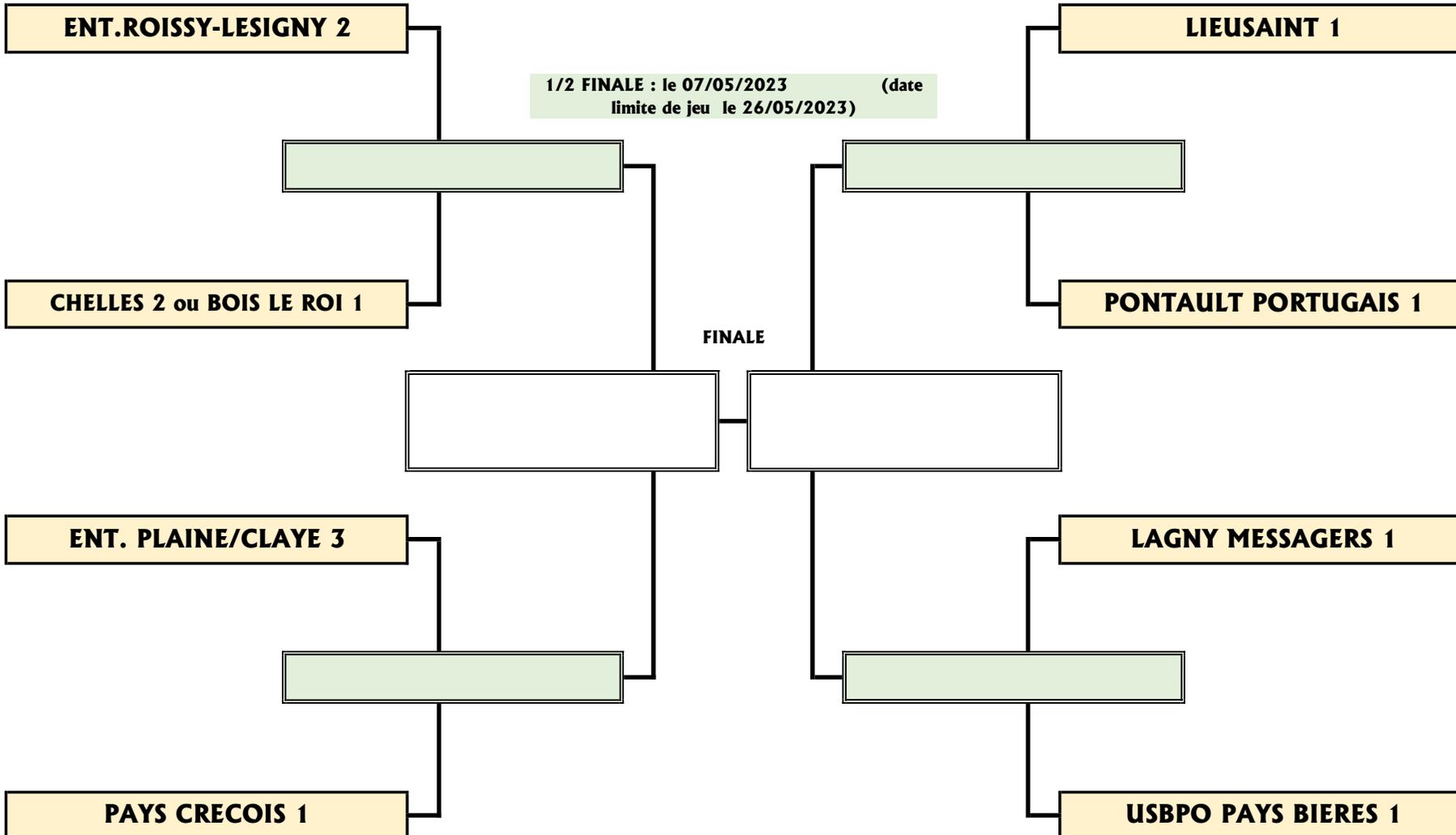


COUPE COMITE U18 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



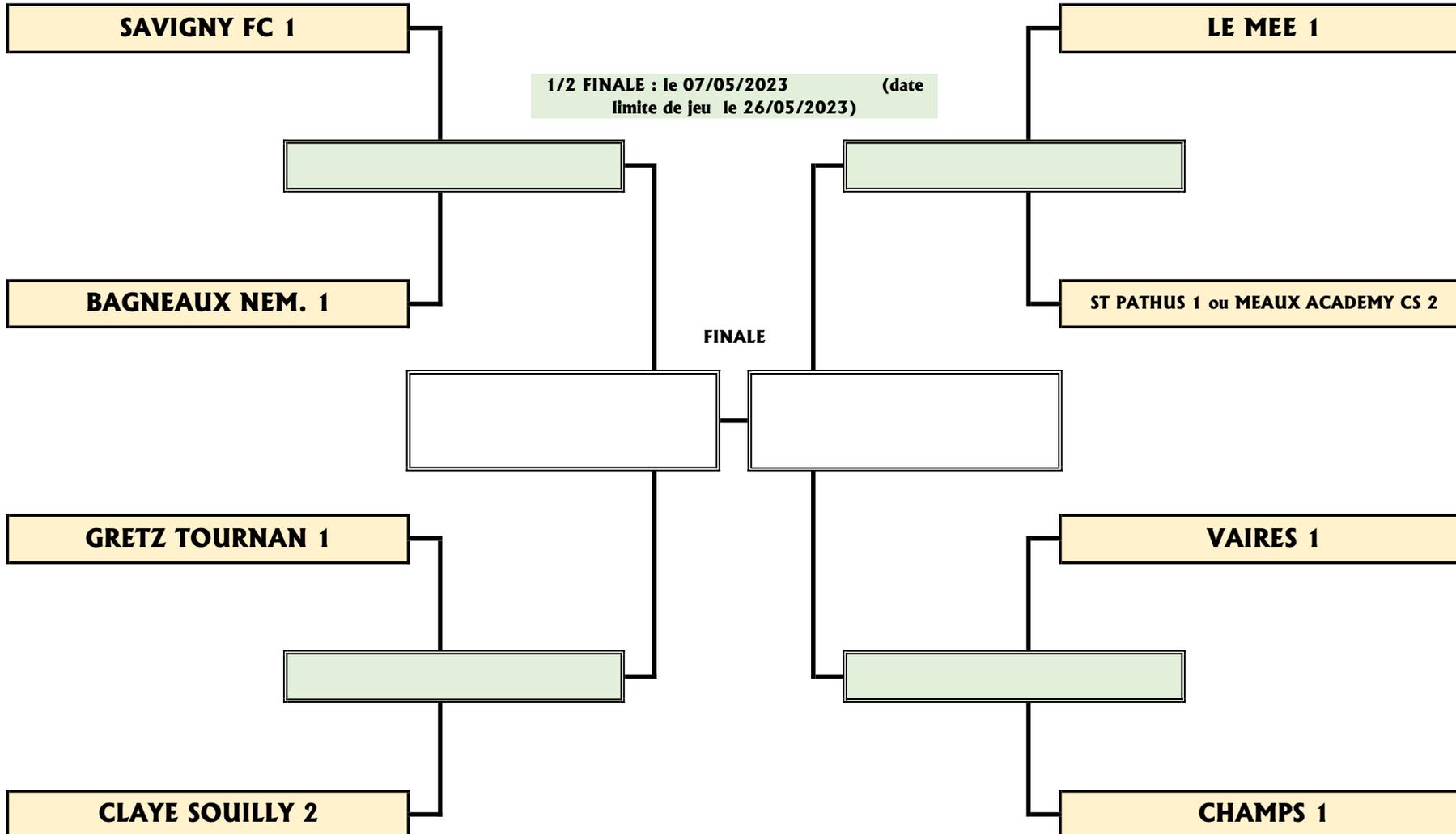


COUPE 77 U16 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)

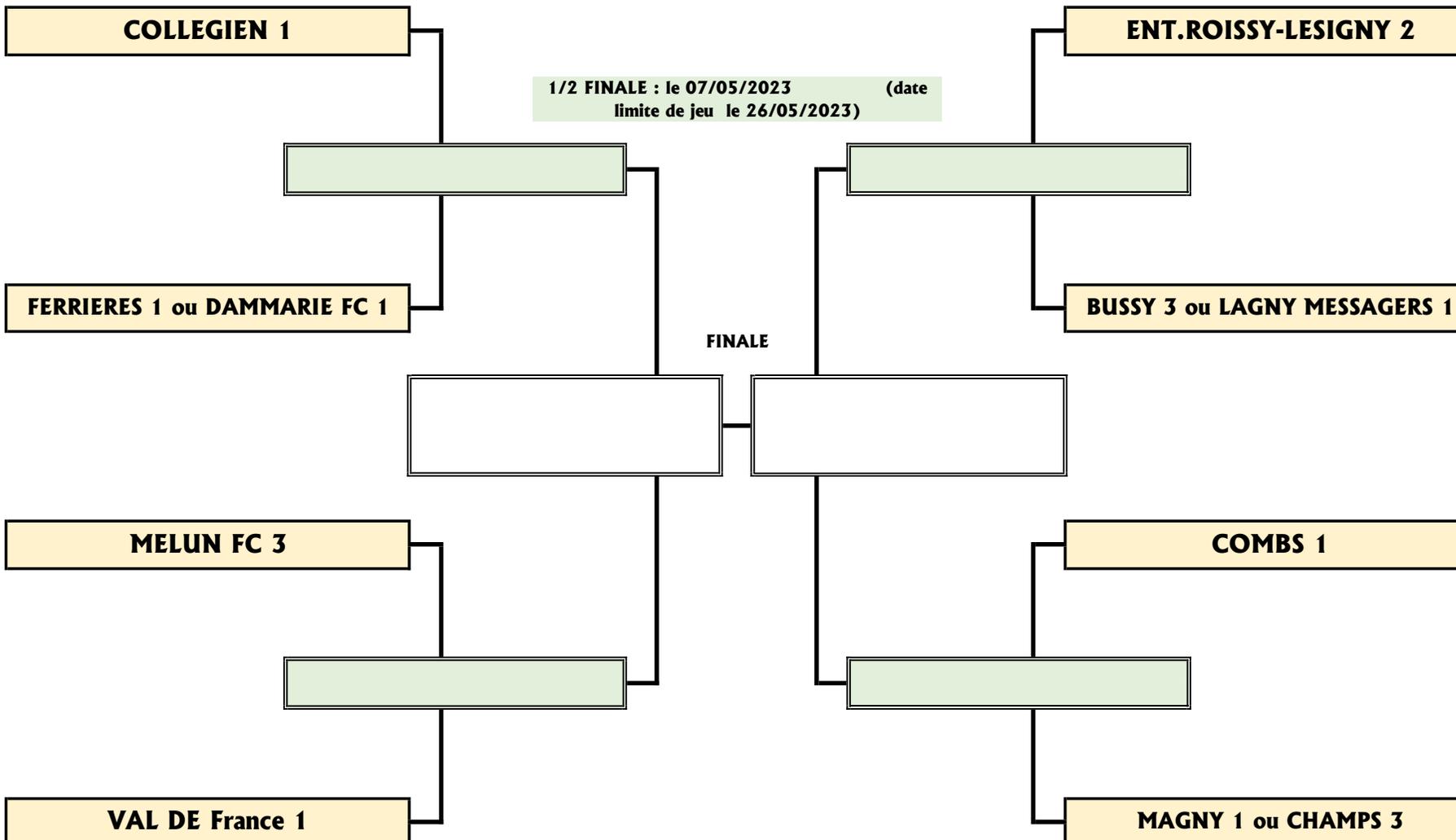




COUPE COMITE U16 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)



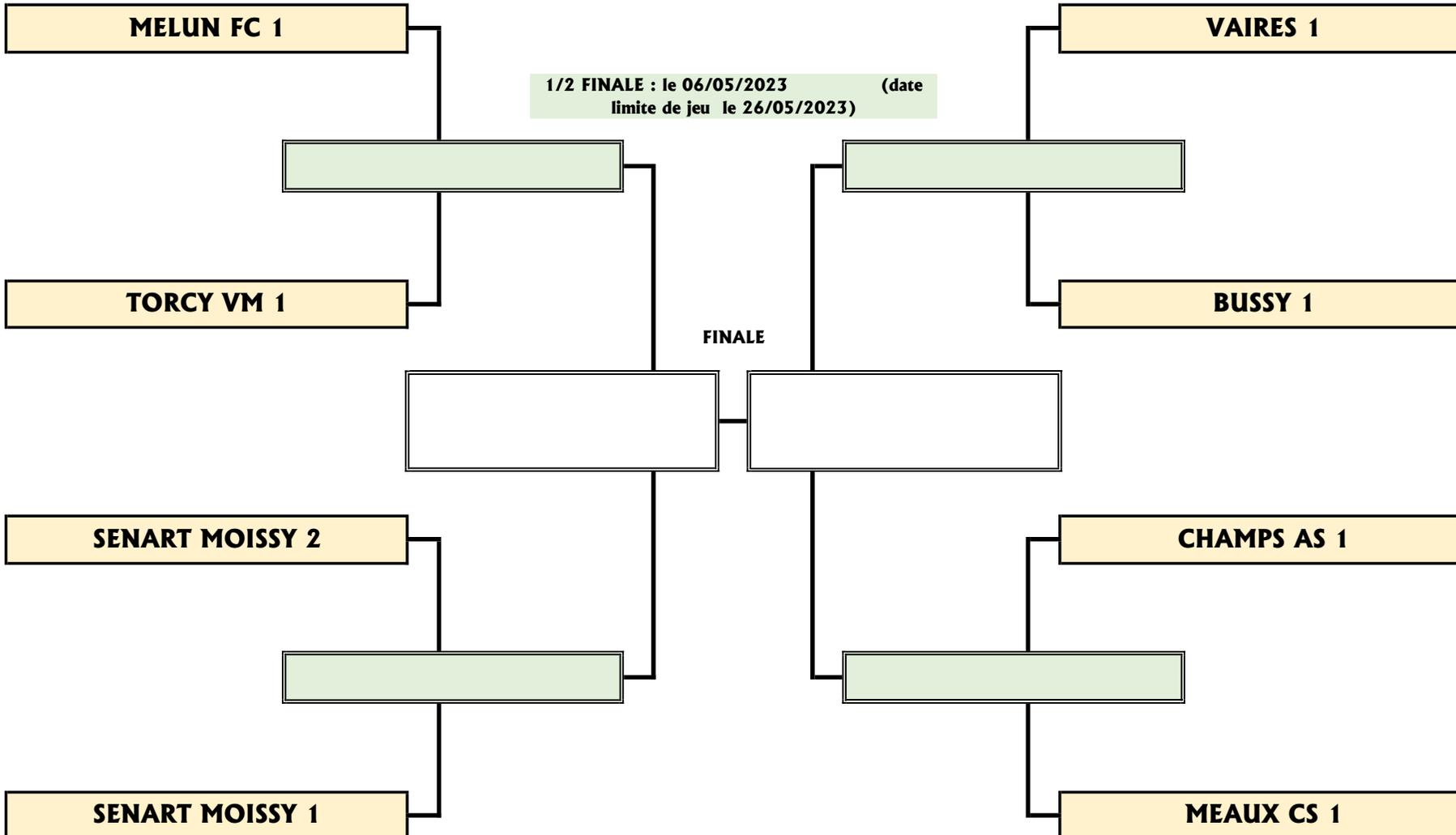


COUPE SEINE ET MARNE U14 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 04/03/2023 (date limite de jeu le 06/05/2023)

1/2 FINALE : le 06/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)

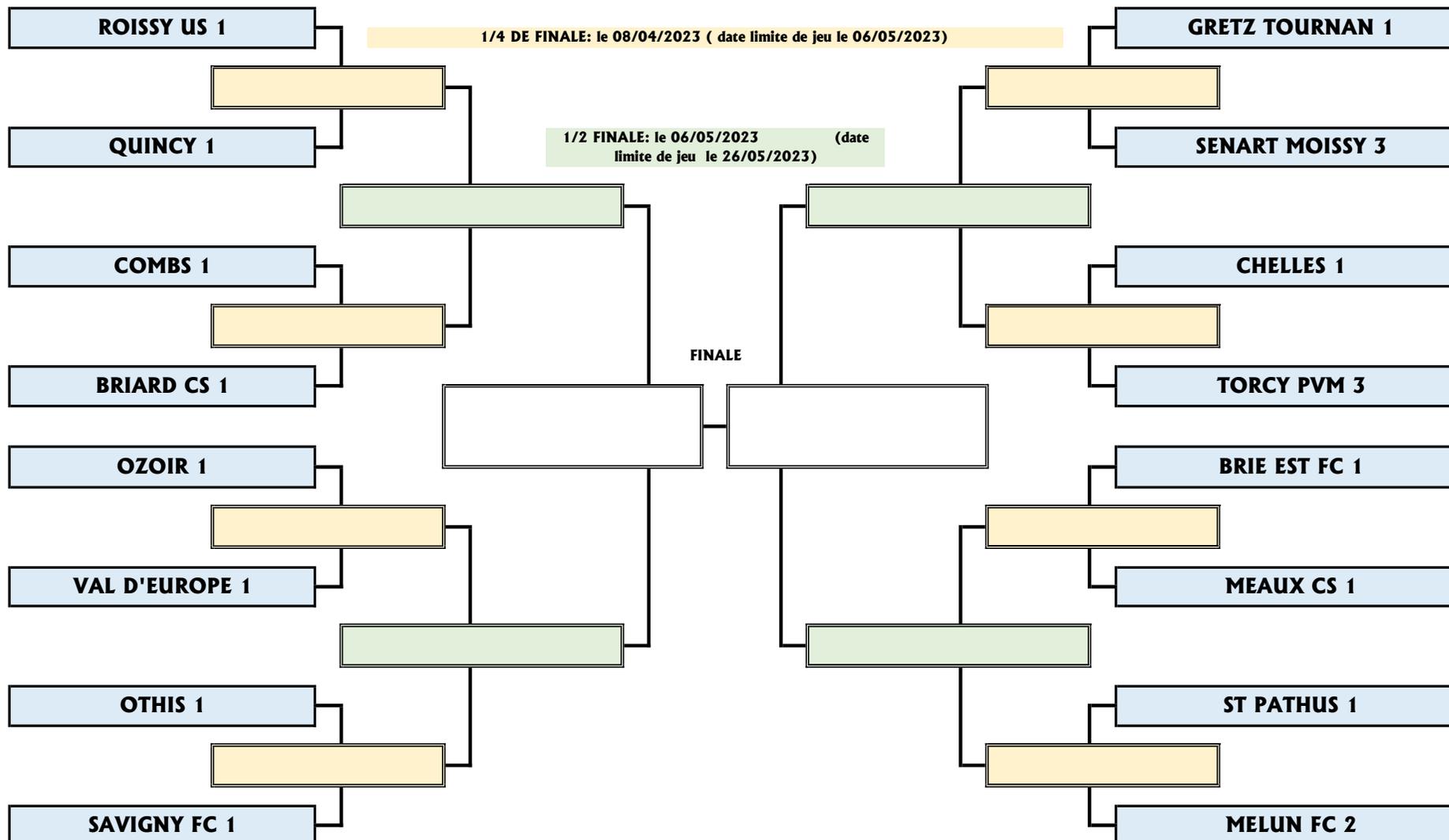




COUPE 77 U14 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 (date limite de jeu le 08/04/2023)

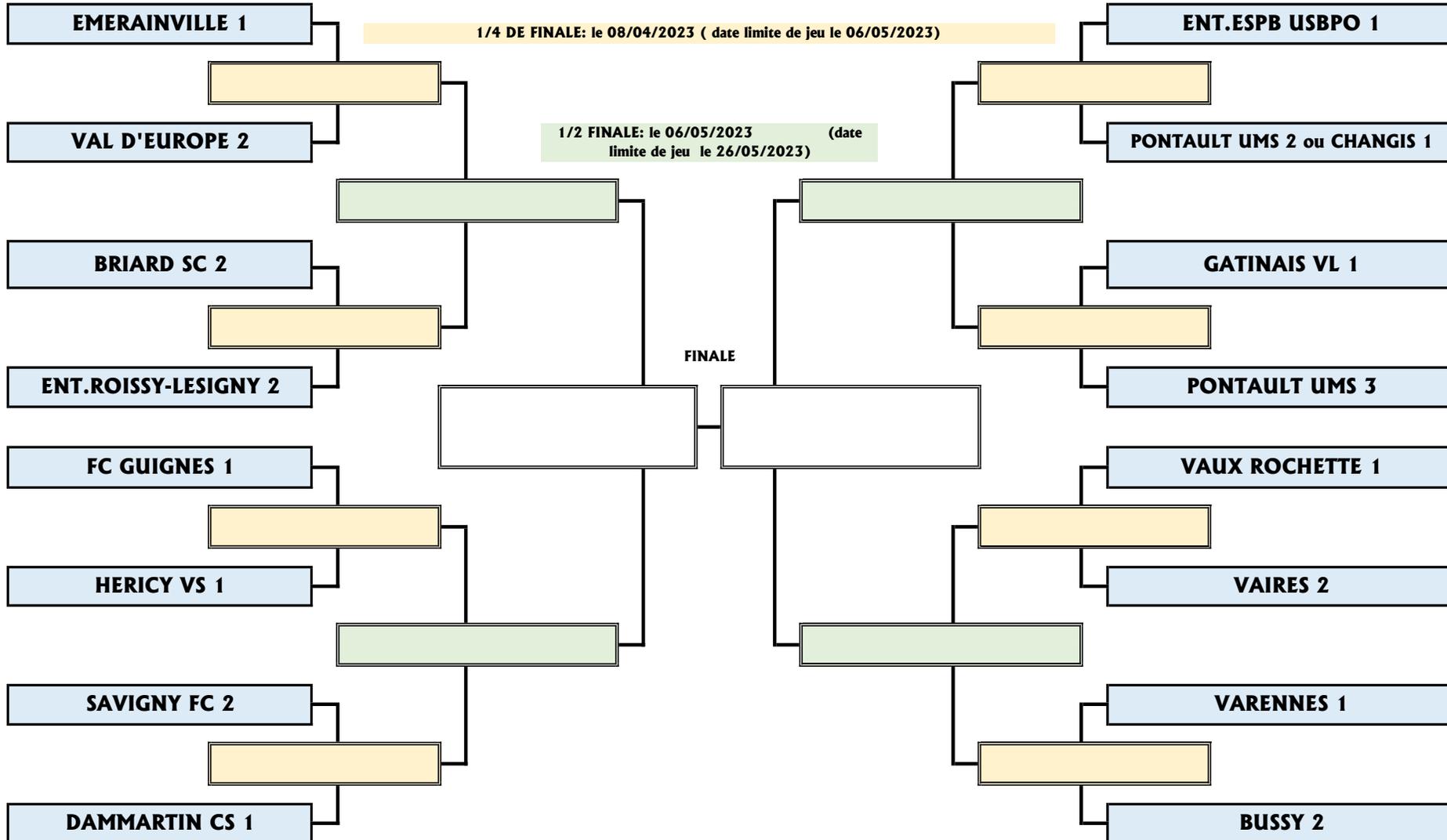




COUPE COMITE U14 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 (date limite de jeu le 08/04/2023)

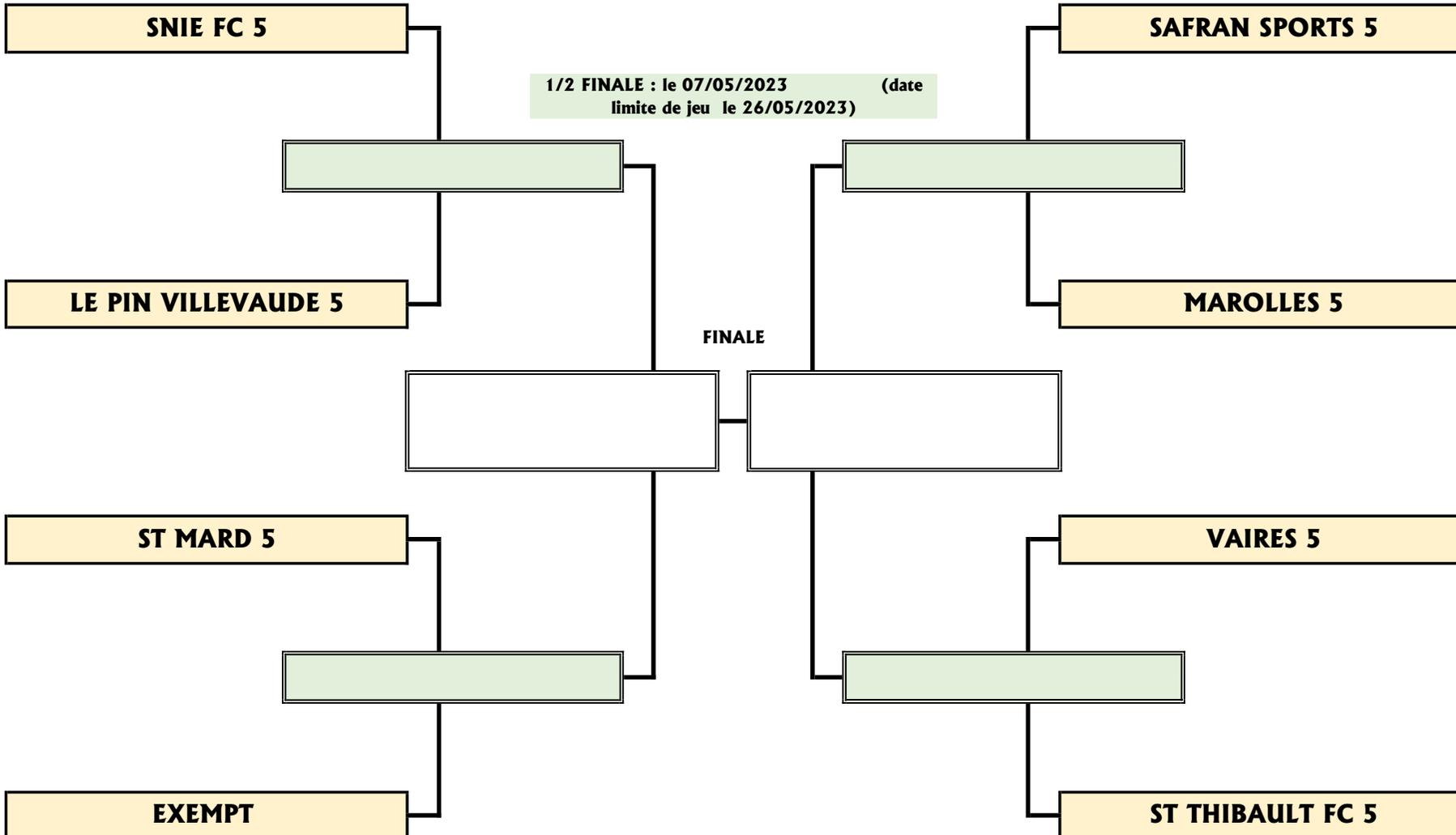




COUPE 77 CDM 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)



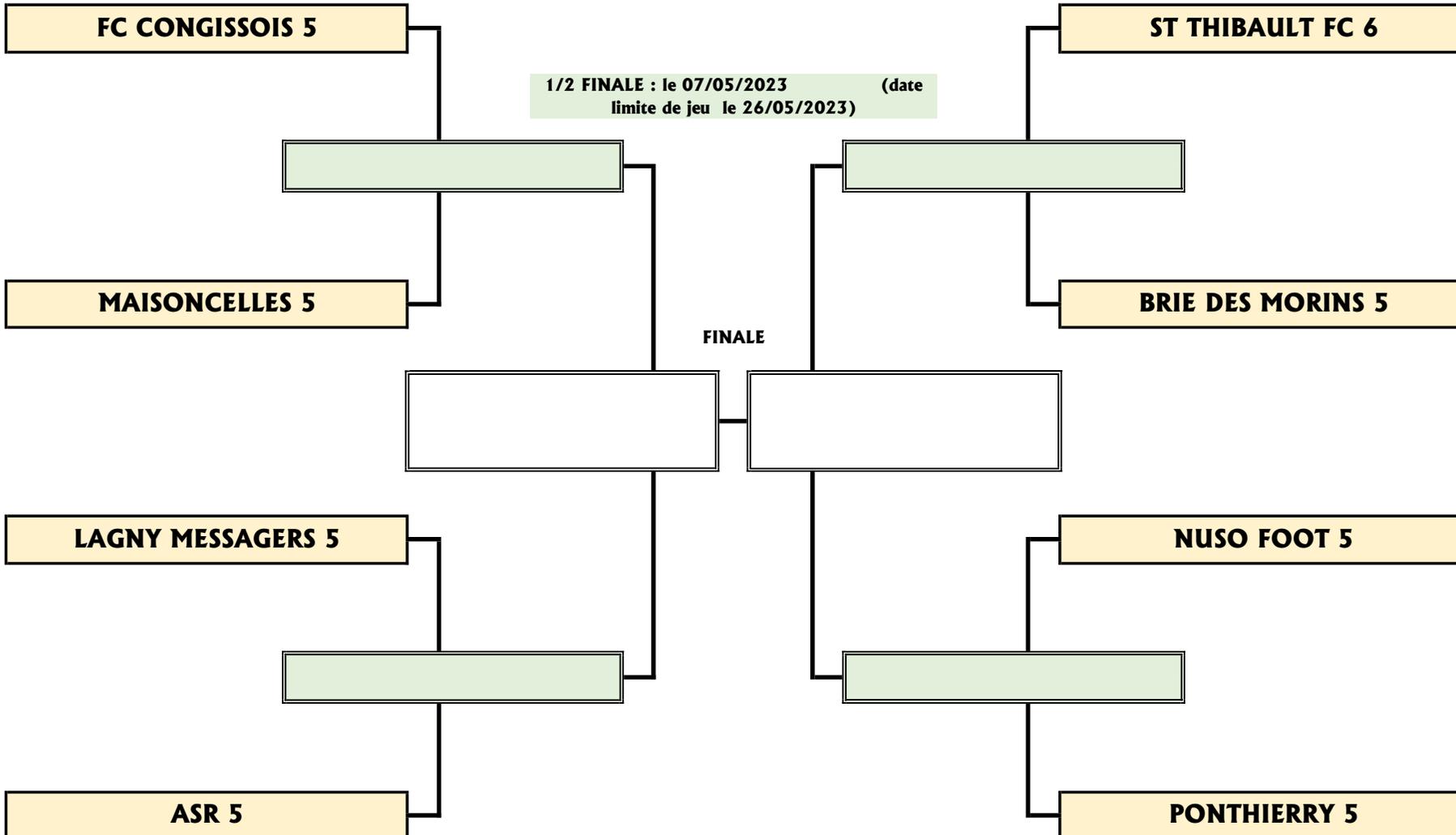


COUPE COMITE CDM 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



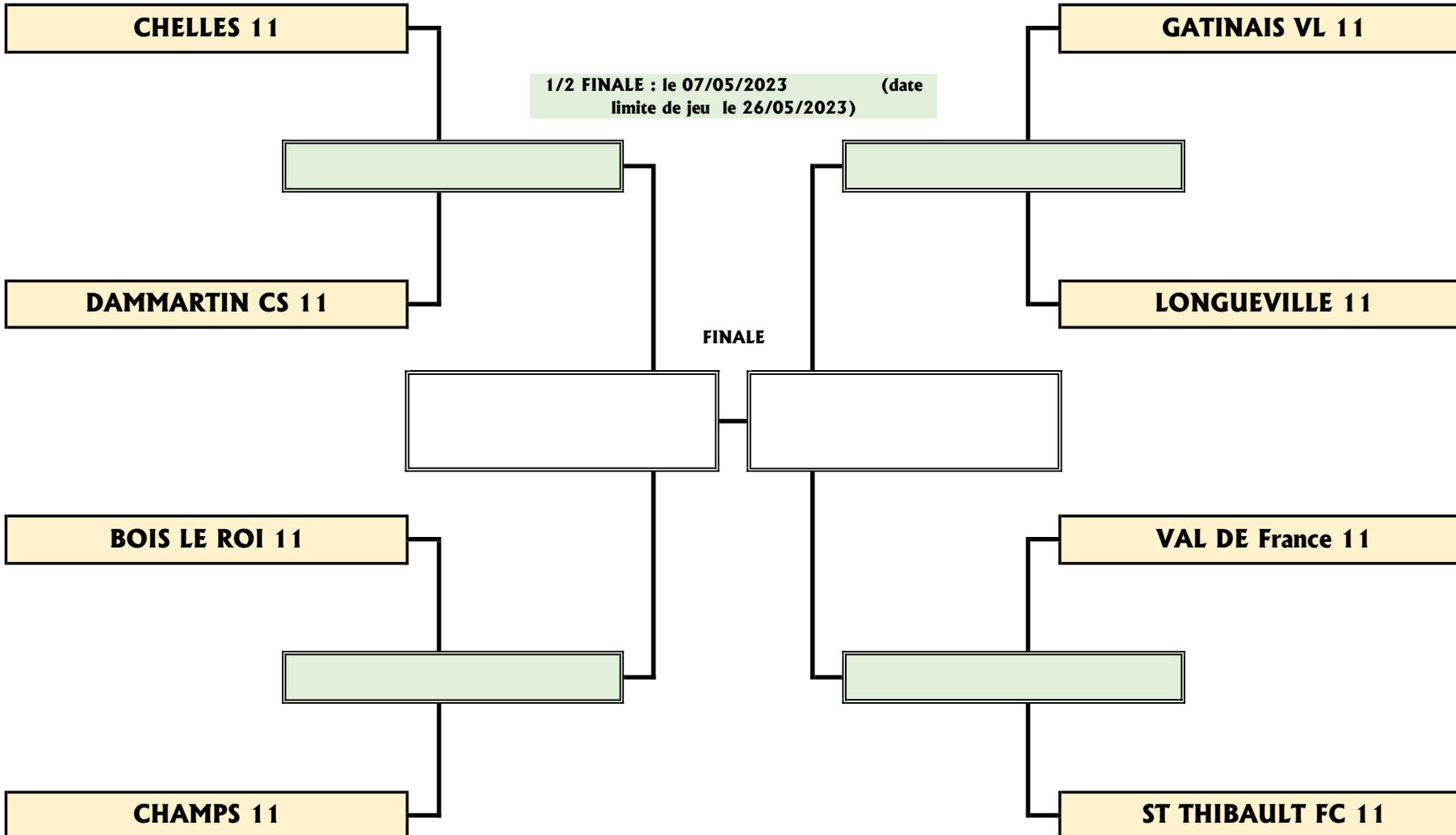


COUPE 77 VETERANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



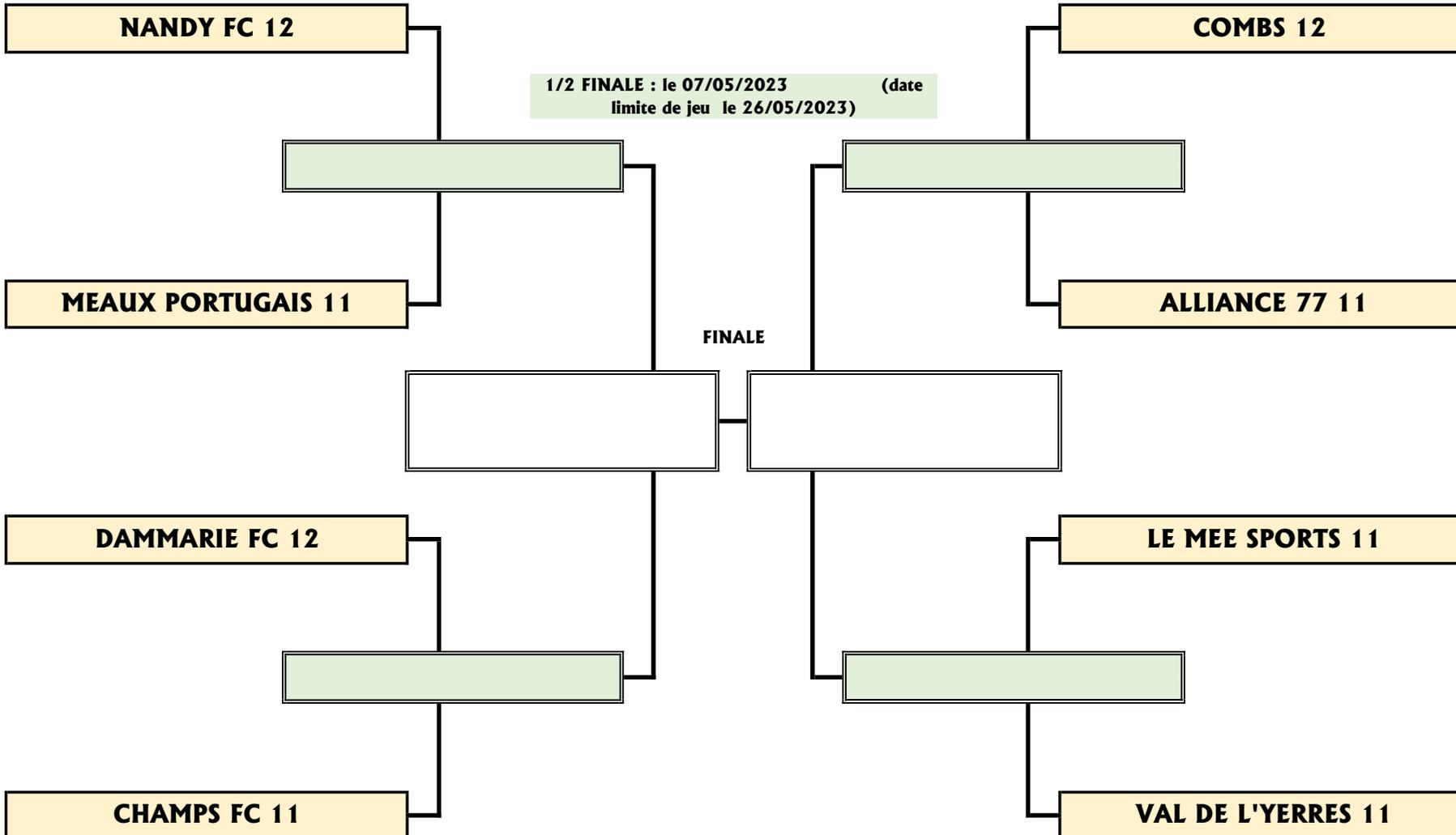


COUPE COMITE VETERANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



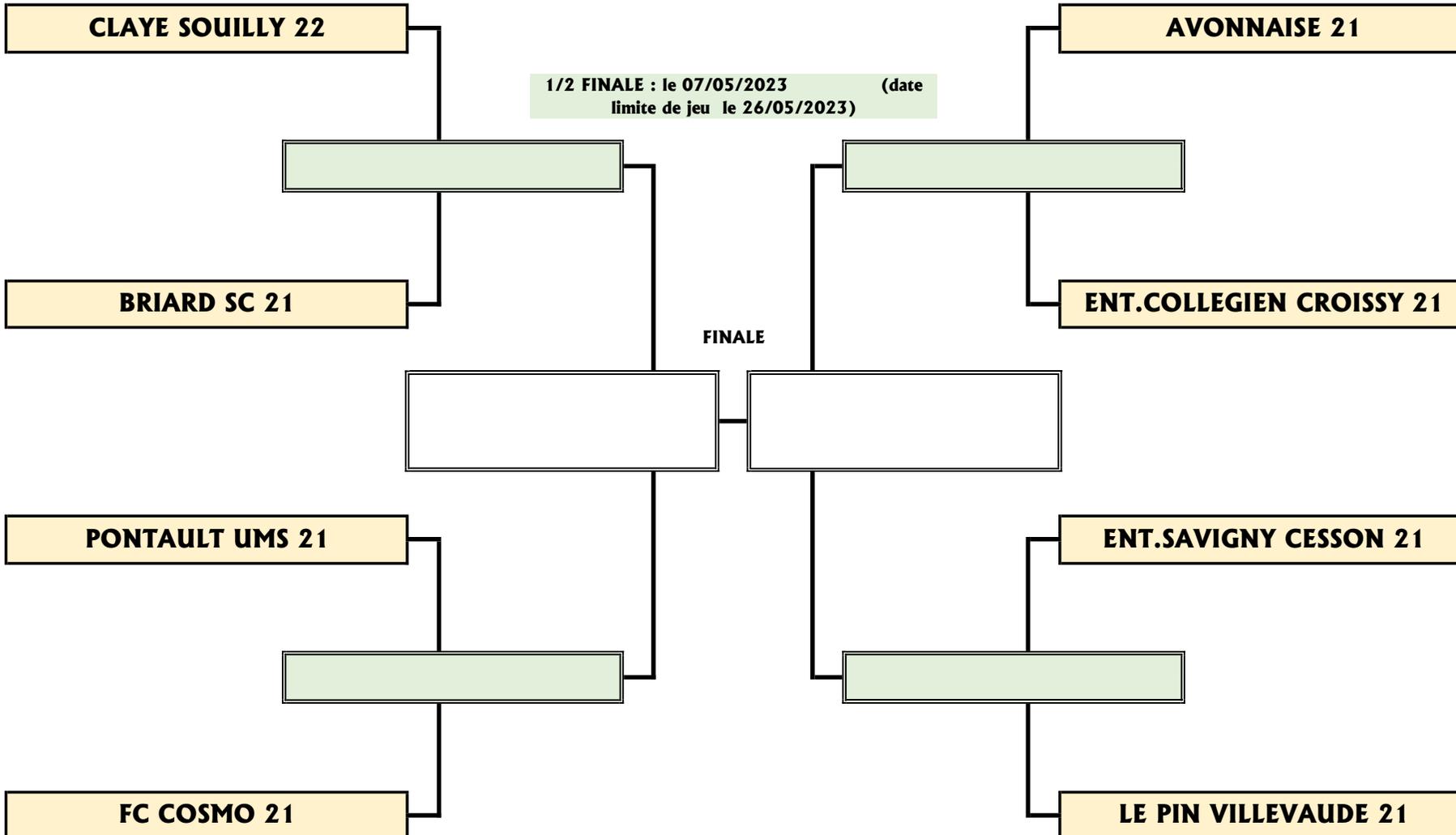


COUPE 77 + 45ANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



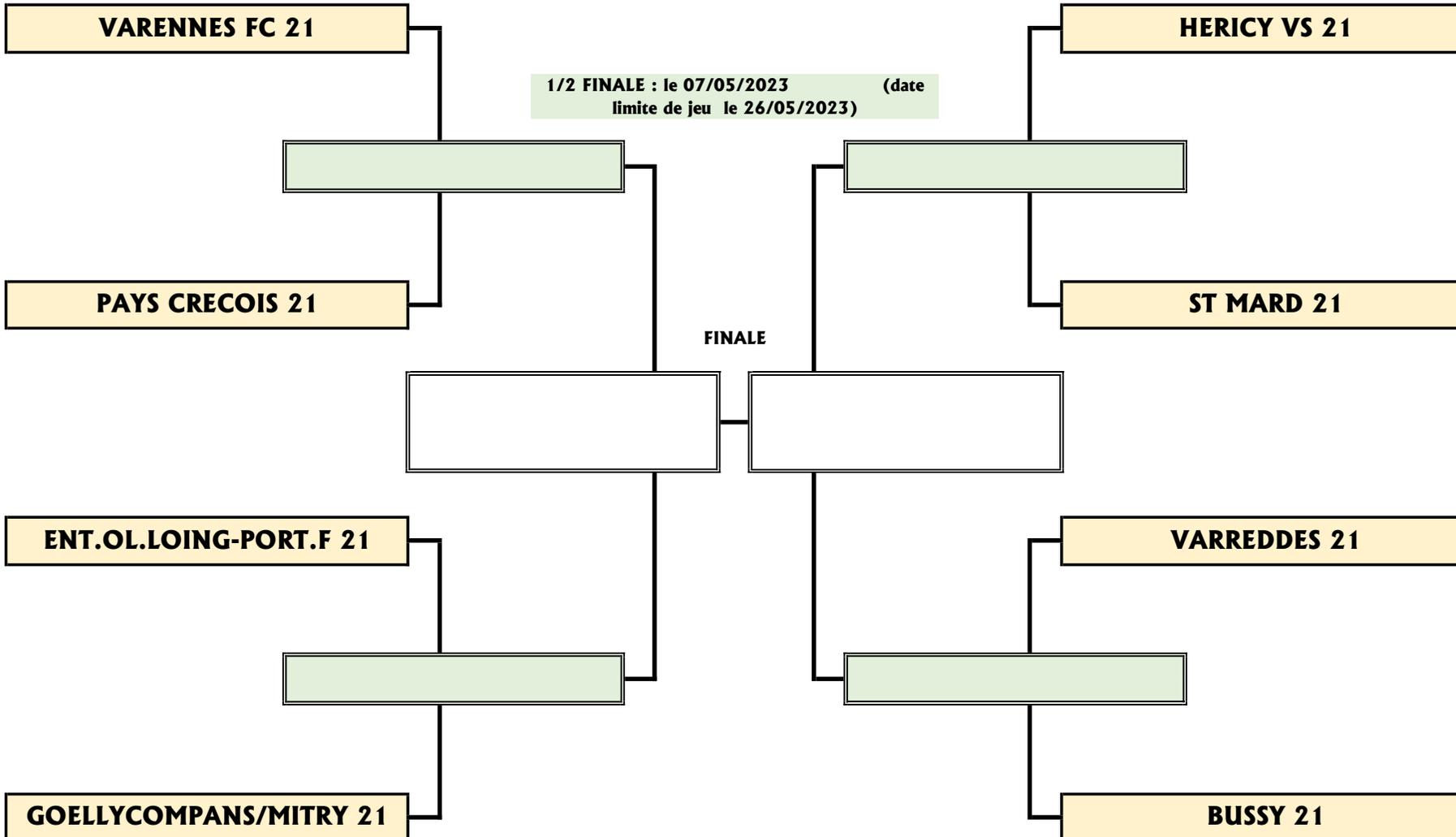


COUPE COMITE +45ANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 (date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023 (date limite de jeu le 26/05/2023)



Coupe Futsal 77 / Phase 1**592**

* Match lever de rideau

Poule Unique

Après-Midi P5

Alliance 77 1	Asl Faremoutiers 1	Avon Futsal 2	Bs Academy 1
Bs Academy 2	Champs A. Futsal C. 2	Chessy Academy 1	Cs Courtry Academie 1
Espoirs Melunais 2	Et.Futsal.C. Melun 2	Grande Paroisse Us 1	L E M 1
Lieusaint Foot As 1	Roissy Brie Futsal 2	Savigny Le Temple Fc 1	Sengol 77 3
Val D'Europe Fc 1	Villeparisis 1		

Date match : 13/02/2023

58917.1 ... - ... 25661864 Asl Faremoutiers 1 - Bs Academy 1 Aller 21H

Date match : 15/02/2023

58915.1 ... - ... 25661862 L E M 1 - Bs Academy 2 13/02/2023 Aller 21H30

58916.1 ... - ... 25661863 Alliance 77 1 - Grande Paroisse Us 1 13/02/2023 Aller 21H

Date match : 17/02/2023

58914.1 ... - ... 25661861 Et.Futsal.C. Melun 2 - Villeparisis 1 13/02/2023 Aller 20H30

Date match : 18/02/2023

58920.1 ... - ... 25661867 Lieusaint Foot As 1 - Chessy Academy 1 13/02/2023 Aller 16H

58921.1 ... - ... 25661868 Savigny Le Temple Fc 1 - Roissy Brie Futsal 2 13/02/2023 Aller 20H

58922.1 ... - ... 25661901 Avon Futsal 2 - Espoirs Melunais 2 13/02/2023 Aller 19H

Date match : 19/02/2023

58918.1 ... - ... 25661865 Sengol 77 3 - Champs A. Futsal C. 2 13/02/2023 Aller 14H30